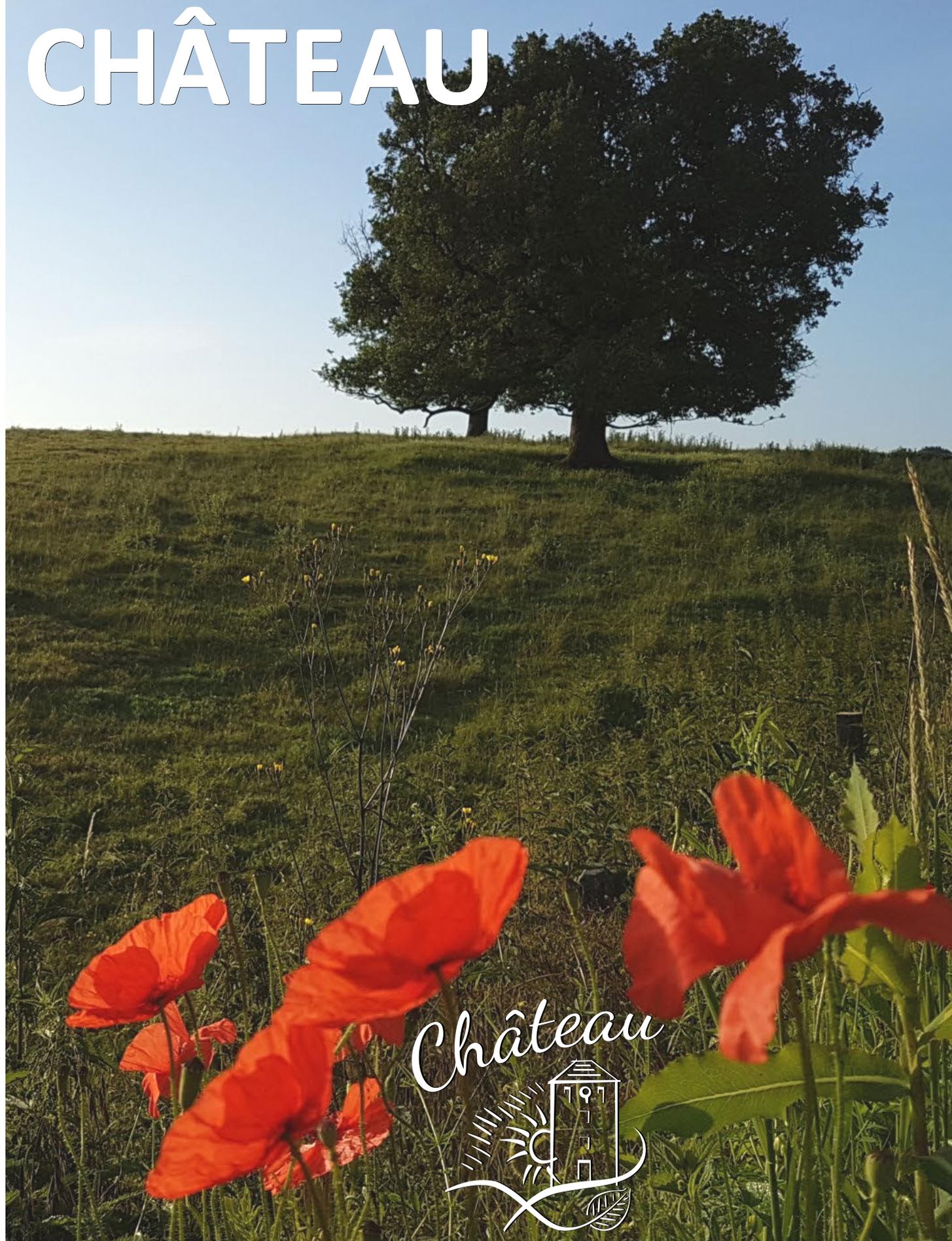


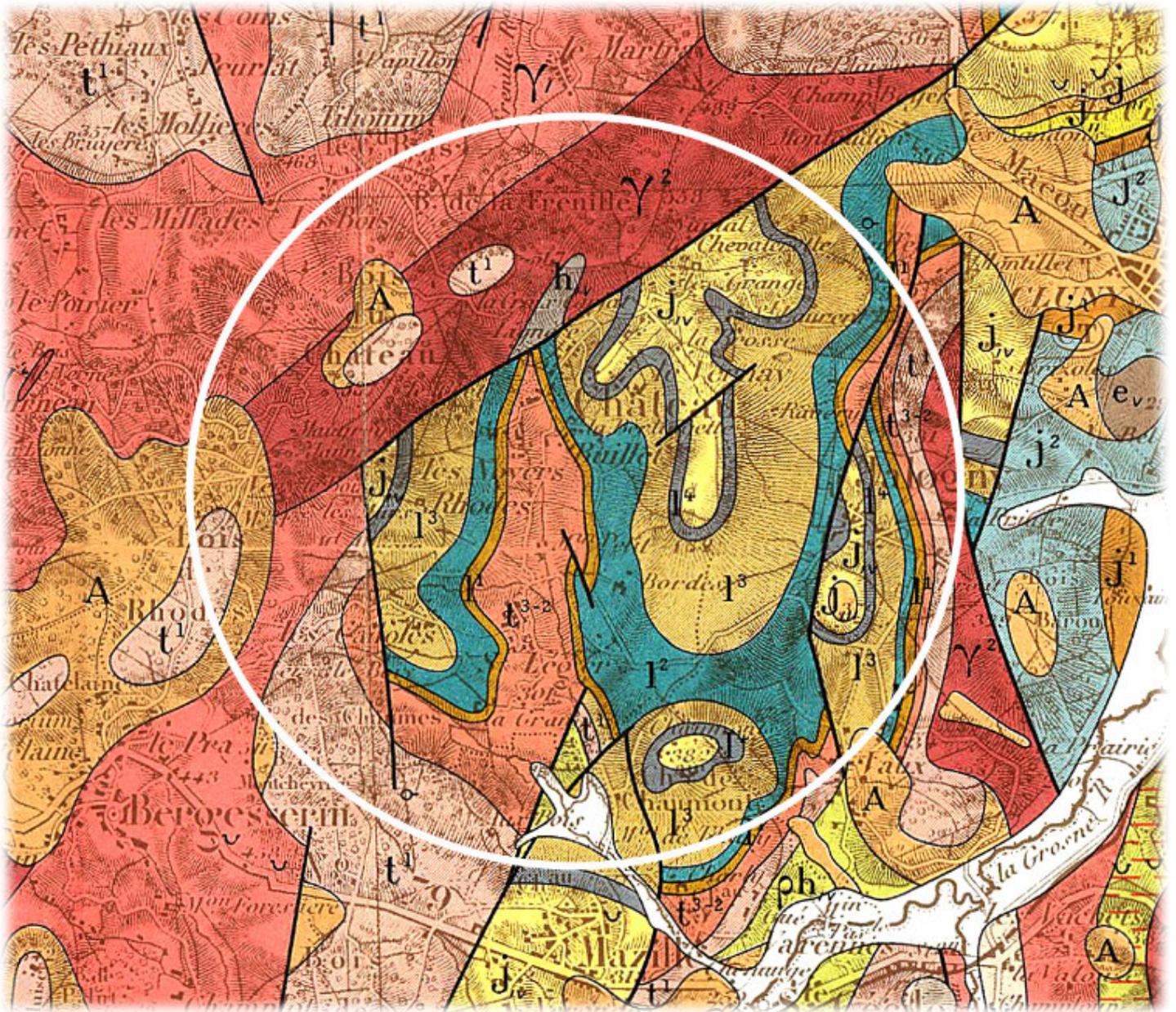
N°16 - Décembre 2021

# BULLETIN COMMUNAL DE CHÂTEAU



*Château*





## Carte géologique de CHÂTEAU

Toute l'année, nous vous donnons rendez-vous  
sur notre site :

[www.mairiedechateau.fr](http://www.mairiedechateau.fr)

Et voici le 16ème bulletin communal !

Après la prise de relais en 2020, notre équipe a pris ses marques aussi bien au niveau du contenu des articles que du travail de mise en page qui sont l'un et l'autre un challenge....

La commission municipale a encore cette année travaillé afin de vous proposer des articles et informations les plus pertinents pour vous.

Comme toujours c'est un travail collectif qui mobilise la commission mais pas seulement !

Nous tenons donc à remercier tous ceux et celles qui participé à la rédaction, distribution etc...

Très bonne lecture ! Et vous pouvez nous faire part de vos retours par mail à l'adresse suivante:

[mairiedechateau@orange.fr](mailto:mairiedechateau@orange.fr)



## LE MOT DU MAIRE



Pour chacune et chacun d'entre nous, l'année 2021 s'achève avec le retour de la pandémie causant de nombreux soucis dans les familles pour se réunir au moment des fêtes de fin d'année.

Tout le monde doit se protéger et protéger les autres par des gestes simples que je ne rappellerai pas ici.

L'année 2021 a été très active au cœur du Conseil municipal, en plus des réunions mensuelles, de nombreuses autres ont eu lieu, notamment avec l'architecte, pour faire avancer notre projet de réfection de nos bâtiments communaux (salle des fêtes, bibliothèque et logements communaux). Du retard s'est accumulé mais pour concrétiser ce projet, il nous faut en passer par là, pour obtenir tous les financements possibles afin que le reste à charge de la commune soit en phase avec nos finances.

Toute l'équipe s'affaire dans le Conseil. Il en est de même dans chaque commission intercommunale où chacun a l'envie de mettre en place le « vivre ensemble en Clunisois » (environnement, habitat, mobilité, déchets... etc.) avec le souhait de trouver le bon équilibre dans les débats entre volonté d'innovation et réalité de terrain, ceci afin que tout le monde puisse apprécier les services apportés par la Communauté de Communes.

Le « vivre ensemble à Château » fonctionne grâce à nos associations (Amicale de Château, Château Patrimoine, Sérénat Yoga, Sté de Chasse ... ) qui sont là pour apporter des activités chaleureuses dans notre village. Ce n'est pas toujours facile d'organiser ces moments de partage. Il n'est pas rare qu'une circulaire préfectorale vienne contredire celle reçue la veille.

Par ce bulletin, je tiens à remercier toutes et tous les bénévoles, tout notre personnel (notre secrétaire, nos adjoints techniques en charge du gîte et de l'entretien) qui par leur engagement journalier contribuent à animer et embellir notre commune.

Je veux conclure ces mots avec le souhait de vous apporter bonheur et paix dans chaque foyer.

**Joyeuses fêtes de Noël et bonne et heureuse année 2022.**

*Le Maire, Pierre Nugues.*

## SOMMAIRE

### P2 : Info Mairie

- Les agents municipaux
- Tarifs cimetière / photocopieur
- Impôt et finances communales
- Voirie et urbanisme
- Projets en cours
- Jeux de la Berlingotte
- ONF et Affouages
- Salle communale et gîte
- Scolarité
- Et autres infos ...

### P18 : la vie au village

- Etat-civil
- Nouveaux Châtelains
- Commémorations
- Relais culturel
- Fleurissement
- Décoration de Noël
- Séjourner à Château
- Brasserie de Cluny
- Et autres infos ...

### P26 : Parole aux associations

- Amicale
- Bibliothèque
- Château Patrimoine
- Sérénat yoga
- Société de chasse
- Club Intercommunal 3ème âge
- AIC

### P37 : Retour Commission

- Agriculture / Environnement
- Sirtom
- Mobilité
- Et autres infos ...

### P41 : Infos du Clunisois

- Adresses utiles
- CLIC
- MSAP
- Don du sang
- SIRTOM
- Et autres infos ...

### Mairie de Château

Le Bourg 71250 Château

Tél. 03 85 59 15 51

Mail. [mairiedechateau@orange.fr](mailto:mairiedechateau@orange.fr)

#### ouverture :

le lundi de 9h à 12h et

le vendredi de 14h à 17h30

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Pierre NUGUES, MAIRE  
René DUFOUR, 1° ADJOINT  
Laurence SAINT-JEAN, 2° ADJOINTE  
Christian MÉRIGOT, 3° ADJOINT  
Françoise CHANAL, CONSEILLÈRE  
Claudie CREUTZ, CONSEILLÈRE  
Sylvie RIPPE, CONSEILLÈRE  
Jean-Baptiste JANDET, CONSEILLER  
Claude NUGUES, CONSEILLER  
Pascal PERRIN, CONSEILLER  
Damien THERRIAUD, CONSEILLER



### PERSONNEL MUNICIPAL

Notre village compte 4 agents municipaux :

- **Delphine LIOI** : secrétaire mairie en charge de l'accueil du public, de la comptabilité et des tâches administratives. En raison de la charge et la complexité du travail, le temps de Delphine a été augmenté de 2h hebdomadaires. Des échanges trimestriels sont organisés entre les 42 différents secrétariats communaux (Communauté de Communes du Clunisois). L'objectif est notamment, de faciliter un traitement en commun des sujets rencontrés en s'appuyant sur les connaissances et les compétences de chaque secrétariat.

- **Didier PERRIN** et **Denis LARDET** : agents d'entretien communaux. Ils ont en charge les espaces verts et la voirie. Didier pour des raisons de santé a dû s'absenter de son poste quatre mois. Denis a accepté de doubler son temps de travail afin de répondre aux différents besoins de la commune.

- **Christophe DUPUIS** : agent d'accueil du gîte, a également en charge son entretien, comme celui de la salle communale et de la mairie. Son contrat de travail a été renouvelé pour la troisième année et pour une durée d'un an.

L'équipe municipal les remercie de leur dévouement.

### QUAND LA MUTUALISATION EST A L'ORDRE DU JOUR

Des conventions de mutualisation ont été signées entre la Communauté de communes et Château pour la mise à disposition de ressources humaines ou de différents matériels .

Les services en ressources humaines ?

Une mutualisation des agents publics territoriaux est possible. Informaticien, secrétaire pourraient nous rejoindre en cas de difficultés particulières ou d'arrêts prolongés.

Le matériel utilisable ?

Broyeur à branches, aspirateur gros volume, porte outils, cisaille ....que les agents sont susceptibles d'utiliser ponctuellement. Ce matériel n'est pas à l'usage de particuliers, en raison d'une nécessité : l'entretien d'outils collectifs intercommunaux. Cet entretien est assuré sur le lieu de stockage, à Salornay sur Guye, par un agent détaché de la "Comcom." La mise à disposition comme la réception en retour sont soumis à un "état des lieux" qui se déroulent à des horaires précis.

## CHANGEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DU SECRETARIAT

Mise à niveau numérique de la MAIRIE :

Pour le besoin des services du secrétariat de Mairie la commune a décidé de remplacer le matériel informatique afin d'obtenir un matériel adapté aux nouvelles normes et déclarations obligatoires à compter de 2022 (déclaration DSN, changement comptable).

Nous avons sollicité le Conseil Régional dans le cadre du plan de relance 2020 de la région liée à la transformation numérique afin d'obtenir une aide pour l'acquisition de ce matériel à hauteur de 1000€.

Après plusieurs consultations, c'est le devis obtenu de la société IT SOLUTIONS (pour du matériel PC PORTABLE + souris + écran + licence de logiciels de bureautique + système de sauvegarde + sacoche de transport) pour la somme de 1979.32 € HT qui a été retenu.

Le reste à charge de la commune est donc de 979.32 € HT.

## PHOTOCOPIE

La photocopieuse de la mairie est mise à la disposition des habitants de Château.

### Tarifs :

- Noir et Blanc A4 = 0,10 € / page
- Noir et Blanc A3 = 0,30 € / page
- Couleur A4 = 0,30 € / page
- Couleur A3 = 0,90 € / page

La numérisation faite par l'utilisateur sera gratuite

## CIMETIÈRE

### CONCESSIONS, REPRISES ET RENOUVELLEMENTS

Un état des lieux de l'ensemble des tombes de notre cimetière a été réalisé le 02/10/21 par la commission municipale en charge du dossier et ce, conformément à la législation en vigueur.

Suite à différentes constatations, concessions abandonnées, expirées, non renouvelées et dégradations naturelles repérées (ex. stèles et tombes penchées, pierres tombales recouvertes de mousse, socle en pierre effrités...) il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon conformément aux textes réglementaires.

Des petits panneaux ont été déposés sur ces dernières. Les ayants droits sont invités à se rapprocher de la Mairie.

**COLUMBARIUM :** COLUMBARIUM : 600€ la case achetée pour 2 personnes maximum, avec remise de plaque(s)

+ 88€ pour une durée de 15 ans / + 108 € pour une durée de 30 ans / + 128 € pour une durée de 50 ans

Le gravage des plaques est en sus et elles devront toutes être identiques

(Police de caractère et taille de police)

### JARDIN DU SOUVENIR

Espace gratuit pour la dispersion des cendres. Le tarif d'une plaque est de 60€.

Le gravage est sous les mêmes conditions que le Columbarium.

### CONCESSION FUNÉRAIRES

15 ANS = 40 € / m<sup>2</sup> / 30 ANS = 50 € / m<sup>2</sup> / 50 ANS = 60 € / m<sup>2</sup>



**TAXE DU FONCIER BÂTI****Résultat neutre pour les contribuables de Château du changement de taux**

(extrait du CR Conseil communal mai 2021)

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020 (...) La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes ont délibéré sur la base d'un taux de référence : somme du taux communal fixe par l'Assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevait à 20.08% et le taux communal à 7.43%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 27.51%.

Cette augmentation de taux est neutre pour le contribuable et ne génère pas de recettes supplémentaires pour la commune.(...)

Après présentation des simulations de taux révisés selon les nouvelles bases 2020 et sur proposition du Maire, le Conseil, par son vote, a décidé de ne pas augmenter ni diminuer les taux communaux.



2020 : référence, taxe foncière bâti communale 7.43% identique en 2021

2021 : taxe foncière bâti : 7.43% communale + 20.08% du départementale = 27.51%

2020 : référence, taxe foncière non bâti communale: 23.78%

2021 : taxe foncière non bâti communale: 23, 78% identique à 2020

Nous vous présentons ci-après en synthèse, le compte administratif 2020, avec en regard, le Budget Primitif 2020. En dernière colonne, pour comparaison, figure le Budget Primitif 2021. Ce tableau permet de suivre l'évolution d'une année à l'autre des prévisions et des réalisations financières de la commune.

Le budget primitif, c'est la prévision de l'exercice. C'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, il est ensuite transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Cet acte, autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les prévisions inscrites au budget primitif ne prévoient pas certaines opérations survenant au cours de l'exercice, le budget primitif peut-être modifié par le Conseil. Il vote alors une décision modificative permettant d'inscrire les opérations nouvelles dans le cadre du budget et équilibre ainsi celui-ci.

Le Compte Administratif représente le réalisé de l'exercice. Le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année suivante, il établit le compte administratif du budget. Celui-ci comporte, comme le budget, une section Fonctionnement et une section Investissements.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante du Conseil qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Conseil municipal du 29 mars 2021 a approuvé le compte administratif 2020 et a voté le budget primitif 2021.

Le budget primitif d'investissement 2021 comporte pour partie, la prévision de rénovation des bâtiments de la salle communale et des logements, isolation comprise. Or les financements qui figurent restent en partie en cours d'obtention à ce jour. Sa réalisation interviendra donc en 2022 si les subventions sont toutes accordées.

## FINANCES COMMUNALES

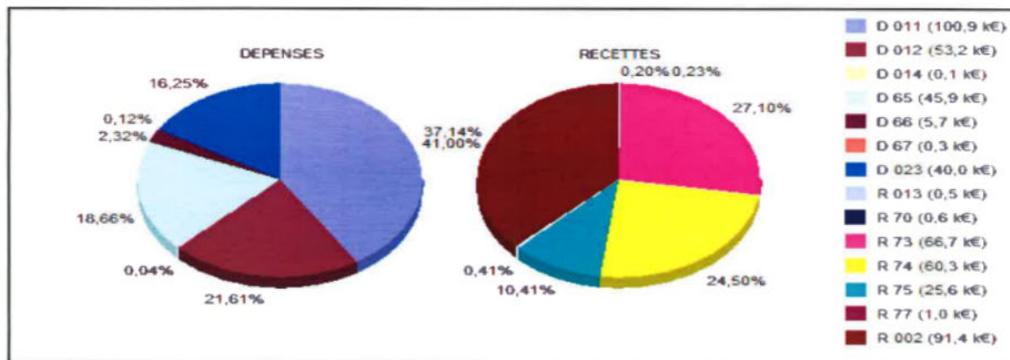
COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE			
DEPENSES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2020		2021
Charges à caractère général <i>achats, énergie, fournitures, assurances, entretien &amp; réparations, tel...</i>	93 528 €	54782 €	100905 €
Charges de personnel et cotisations	50635 €	49762 €	53180 €
Autres charges de gestion courante <i>Indemnités, cotisations élus, SDIS (service incendie), subventions, CCAS</i>	49094 €	44244 €	46310 €
Intérêt des emprunts	5 700 €	3793 €	5 700 €
Virement à section d'investissement	32 000 €		40 000 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230957 €</b>	<b>152581 €</b>	<b>246095 €</b>

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE			
RECETTES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2020		2021
Excédent de fonctionnement reporté	73 068 €	73068 €	91398 €
Produits des services, domaine et ventes diverses <i>Affouages, concessions funéraires, redevances d'utilisation du domaine public</i>	427 €	2472 €	577 €
Contributions directes <i>taxes foncières, taxes sur les pylônes électriques</i>	67017 €	68255 €	66700 €
Dotations, subventions et participations <i>Dotation Générale de Fonctionnement, dotations aux élus locaux</i>	65 450 €	63107 €	60300 €
Autres produits de gestion courante <i>baux communaux, locations gîte et salle des fêtes</i>	24 995 €	37633 €	26920 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230957 €</b>	<b>244535 €</b>	<b>246095 €</b>

COMPTE D'INVESTISSEMENT SYNTHETIQUE			
DEPENSES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2020		2021
Dont Déficit reporté	37 386 €	37386 €	556 €
Immobilisations corporelles <i>bâtiments publics, murs de soutènement, réseaux de voirie, matériel et outillage technique (inclus les reste à réaliser de l'exercice précédent)</i>	146363 €	96226 €	764678 €
Remboursements d'emprunts	67 900 €	62477 €	16400 €
Dépenses imprévues	72 €	- €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>251721 €</b>	<b>196089 €</b>	<b>781634 €</b>

COMPTE D'INVESTISSEMENT SYNTHETIQUE			
RECETTES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2020		2021
Virement du fonctionnement	32 000 €	- €	40000 €
Excédent d'investissement reporté	- €	- €	0€
Dotations, Fonds divers et réserves <i>excédent de fonctionnement, FCTVA (retour de TVA) ...</i>	58 386 €	58885 €	122934 €
Subvention d'investissement	156 100 €	131413 €	517300€
Emprunts et dettes assimilées /amortissement	5235 €	5235 €	101400€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>251721 €</b>	<b>195533 €</b>	<b>781634 €</b>

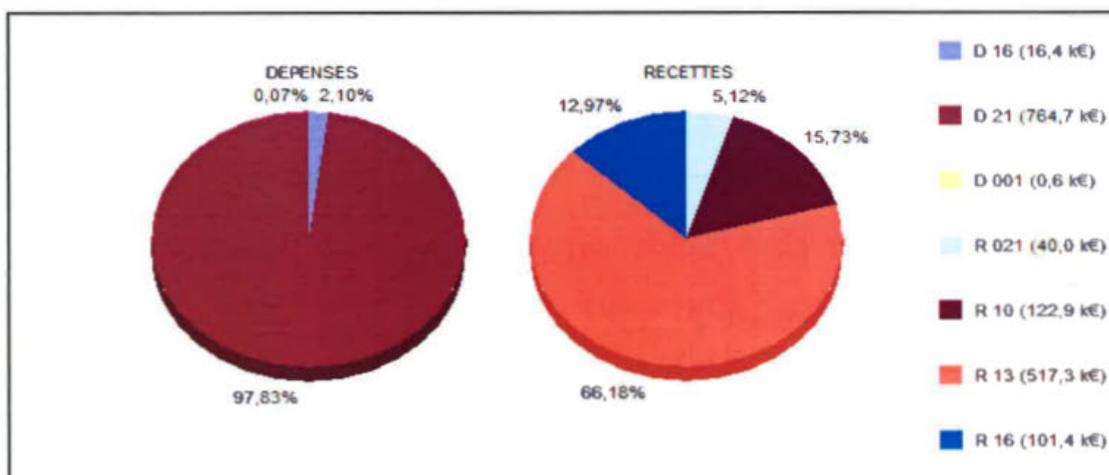
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - Commune de Chateau - 2021



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	100 905,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 180,00
014	Atténuations de produits	100,00
65	Autres charges de gestion courante	45 910,00
66	Charges financières	5 700,00
67	Charges exceptionnelles	300,00
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>246 095,15</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	577,00
73	Impôts et taxes	66 700,00
74	Dotations, subventions et participations	60 300,00
75	Autres produits de gestion courante	25 620,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	91 398,15
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>246 095,15</b>

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - Commune de Chateau - 2021



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	16 400,00
21	Immobilisations corporelles	764 678,94
001	Déficit d'investissement reporté	556,03
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>781 634,97</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	122 934,97
13	Subventions d'investissement reçues	517 300,00
16	Emprunts et dettes assimilés	101 400,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>781 634,97</b>



## QUI SERA ÉLU EN 2022 ?

L'élection présidentielle aura lieu :

- premier tour le 10 avril 2022
- second tour le 24 avril 2022

Durée du mandat : 5 ans

Les élections législatives qui permettent

d'élire 577 députés se dérouleront :

- premier tours le 12 juin 2022

- second tour le 19 juin 2022

Durée du mandat : 5 ans

## VOIRIE GROUPEMENT DE COMMANDES

En début d'année 2021 le groupement de commandes du Sud Clunisois a évolué avec l'arrivée des communes de ST VINCENT DES PRES, JALOGNY, MAZILLE.

Ce groupement de 8 communes a pour but d'obtenir de meilleurs tarifs en mutualisant les commandes.

La commune de CHÂTEAU est désignée comme coordinateur du groupement.

Le maître d'ouvrage est la société ZAGE basée à 71210 SAINT EUSEBE. Il est représenté par M Bertrand PELLETIER. Sur ces conseils le nombre de commune n'augmentera plus

Le 7 mai 2021 les offres des entreprises ont été réceptionnées. La société THIVENT a été retenue.

Les voies sur lesquelles des travaux ont été réalisées en septembre : voies communale MAZILLE / CHATEAU, route de la Gorlières, chemin des Cas, chemin du Carmel, route des Cadoles.

[Pour cette année :](#)

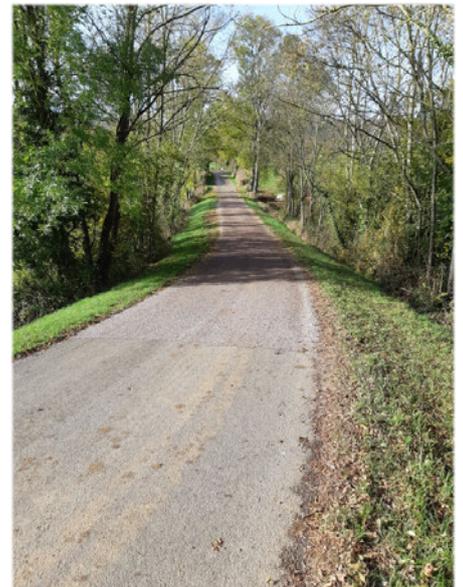
Le total des travaux commandés par le groupement représentait 278071 € TTC.

**Le budget voirie de la commune de CHATEAU est détaillé comme suit :**

- Travaux	16548 €
- Frais de bureau d'étude	982 €
- Autres travaux voirie entreprise SOUFFLOT	480 €
- Total	18010 € TTC

**Ces dépenses donnent droit à des aides et subventions :**

- Subvention Conseil départemental 20 %	3081 €
- Pacte de solidarité budgétaire et fiscale en Clunisois	7219 €
- Retour sur TVA	2509 €
- Soit un reste à charge pour la commune de	5200 €



## INFO URBANISME

Votre mairie est votre source principale de renseignements pour toutes vos questions liées à votre projet d'urbanisme.

Avant tous travaux sur votre habitation (ouverture, toiture, modification de façade, création de garage...), vous devez impérativement vous rendre à la mairie pour connaître les démarches et déclarations préalables nécessaires.

La mise à disposition du service instructeur intercommunal (Communauté de Communes du Clunisois) donne lieu à un versement par notre commune pour chaque acte présenté.

En 2020, les tarifs sont comme suit : permis de construire 200€, dossier accessibilité ERP 200€, permis d'aménager 210€, permis de démolir 140€, déclarations préalables 125€, certificats d'urbanisme B 70€ .

### VOIRIE ET ESPACES VERTS, PETITE ENTREVUE AVEC DENIS LARDET

Visage connu parmi nous depuis 1998, Denis LARDET frise la cinquantaine.

Il s'active 8 heures par semaine, avec son collègue Didier PERRIN, pour entretenir les espaces communaux et participe au maintien du charme de nos paysages.

Denis est d'ailleurs régulièrement employé, 3 ou 4 jours par semaine depuis plus de 25 ans par des familles de CHATEAU.

Il peut également intervenir à la demande en étant rémunéré par chèque « emploi – service ».

Qu'il s'agisse de l'entretien paysager, de coupes de bois, de réfection des murs ou de maçonnerie, Denis est aussi discret qu'efficace.

Il nous confie être fier d'avoir obtenu le C.A.C.E.S qui lui a permis d'étendre ses compétences et de soulager son travail par la possibilité d'utiliser le tracteur et le broyeur en l'absence de Didier.



### JEUX D'ENFANTS PLACE DE LA BERLINGOTTE

L'entreprise bourguignonne AJ3M (Couchey, Côte d'Or) a été choisie pour fournir les jeux : une balançoire 2 à 4 places pour les plus jeunes et un filet à grimper.

Les difficultés d'approvisionnement en matières premières en ont malheureusement retardé la fabrication.

Pour éliminer les coûts de livraison, nous avons fait le choix d'aller chercher directement les jeux au dépôt du fournisseur et de les installer nous-mêmes.

Le terrassement et la mise en place du gravier a été réalisée par l'entreprise Bourgogne Sud TP.

Nos employés communaux se sont chargés de positionner et sceller les jeux. Nous espérons pouvoir les mettre en service le plus rapidement possible afin que les enfants puissent enfin en profiter.

La commune remercie l'amicale de château et les donateurs qui a permis de financer cet investissement qui profitera aux enfants.



## ONF ET AFFOUAGES

### PROJET ÎLOT DE SENESCENCE :

La commune est en réflexion avec les animateurs NATURA 2000 et l'ONF pour le classement d'une ou plusieurs zones de la forêt communale en Îlot de senescence. Principe : il s'agit d'un contrat Natura 2000 signé et rémunéré pour une durée de 30 ans. Ce classement est cohérent avec le plan d'aménagement prévu par l'ONF.

Les animateurs Natura 2000 ont effectué une première visite des sections de la forêt et vont procéder à une expertise pour confirmer si des zones sont éligibles. A ce jour nous sommes dans l'attente d'un retour.

Ces zones doivent comporter assez d'arbres ayant soit un intérêt biologique (cavités, gîtes de reproduction ou repos pour des espèces) sans diamètre minimal soit des arbres disséminés dont le diamètre minimum à 1m30 du sol est supérieur à 30 cm selon les essences (chêne, hêtre, ...).

L'objectif est de favoriser le développement de bois sénescents pour améliorer la biodiversité en forêt.

Les arbres sélectionnables doivent se trouver à plus de 30 mètres d'un chemin ouvert au public ou d'infrastructures destinées à l'accueil de public. Le but est également d'obtenir un maillage d'îlots dans la zone géographique Natura 2000.

Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée dans ces îlots pendant la durée du contrat

### TRAVAUX ONF :

La plantation de douglas réalisée en début d'année 2020 sur la parcelle 120 (canton de réserve situé au-dessus de l'hôpital de BERGESSERIN) a été nettoyée afin de dégager les pieds et permettre leur croissance.



### NOUVEAU MARQUAGE DE DÉLIMITATION DES 51 PARCELLES :

Plusieurs bornes de délimitation ayant disparu, des plaquettes métalliques vont être placées en complément pour matérialiser les différentes coupes.



### VENTE DE BOIS ONF :

La coupe de bois de la parcelle 26 (située le long du chemin des Crêts) a été mise en vente. C'est la société « Bois MARNAND » de JONCY qui a fait la meilleure offre. La coupe sera réalisée conformément aux préconisations et au marquage de l'ONF.

### AFFOUAGES 2021/2022 :

Garde forestier ONF M Joffrey EGGENSPIELER.

Les inscriptions ont lieu entre le 21 septembre et le 5 novembre en mairie.

Le permis d'exploiter se termine le 15 avril 2022.

La vidange du bois coupé doit s'effectuer avant le 15 octobre 2022.

#### Section CHÂTEAU :

Forêt de CHÂTEAU : 25€

Parcelle : 27/28

Nombre d'affouagistes saison 2021/2022 : 9

Garants : Jérôme Jandet, René Dufour, Jean-baptiste Jandet

#### Section ST LEGER :

Forêt de ST-LEGER : 25€

Parcelle : 107

Nombre d'affouagistes saison 2021/2022 : 6

Garants : Pierre Nugues, Damien Therriaud, Bernard Dewaele

De nouvelles délivrances seront demandées pour 2022/2023.

### CCAS Repas des aînés

L'année 2020 fut difficile, la situation sanitaire ne nous avait pas permis d'organiser le traditionnel repas de nos aînés.

La situation 2021 s'est améliorée mais reste fragile. L'équipe du CCAS a souhaité proposer cette année la livraison à domicile de colis garnis à tous nos aînés qui le désirent.

Cette solution évite un rassemblement encore un peu à risque et nécessitant le pass sanitaire pour tous.

Nous espérons vivement vous revoir tous ensemble autour d'un repas en 2022.

L'équipe du CCAS

### SALLE COMMUNALE ET BIBLIOTHÈQUE

Différents travaux de rénovation phonique et énergétique seront engagés en 2022. **Mises à disposition et location ne pourront pas se faire pendant la durée du chantier.**

**Ainsi, ces locaux, témoins de notre vie communale, ouverts à différents moments festifs ou associatifs ne seront disponibles qu'au premier semestre 2022.**

**Plus généralement, l'ouverture des salles, demeure subordonnée aux éventuelles restrictions sanitaires.**

Des précisions, quant aux dates de fermeture, seront apportées (affichage, site web, contact en mairie...).

#### Pour mémoire : tarif des locations

Forfait 2 jours avec chauffage et ménage : extérieurs (250€) / habitants (175€)

Vin d'honneur + chauffage + ménage : extérieurs (140€)/ habitants (90€)

Enterrements : gratuit pour les habitants de château / extérieurs (140€)

Journée supplémentaire : 90€ pour tous

Nota bene : Sont considérés comme habitant de château ascendants et descendants de ceux qui payent une taxe habitation sur le bâti.

### RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNALE, DE LA BIBLIOTEQUE ET DES DEUX LOGEMENTS

Rénovation, ce projet complexe a été à l'ordre du jour dès octobre 2020 au Conseil municipal. Il se poursuivra en 2022 .

Un bâtiment aux multiples destinations, dont la rénovation thermique et phonique s'impose.

Comment le rendre agréable, confortable pour toutes et tous et favoriser un meilleur rendement énergétique, alors que s'imbriquent des parties construites à plusieurs époques ( 1872 pour l'ancienne école, l'agrandissement en 1995) ? Quel choix pour minorer son empreinte carbone tout en prenant en compte les nombreuses contraintes architecturales et humaines ?

#### La salle

Ce lieu est une partie de "l'âme" de notre village a dit l'un des élus.

Ce lieu est celui des rendez-vous familiaux ou de la communauté Châtelaine et au delà.

Il est lieu de réflexions, de débats, de formations . A l'initiative des associations, de la mairie, de la communauté de communes des réunions s'y déroulent.

Il est lieu où nous partageons avec nos proches tous les événements qui s'inscrivent dans nos vies ... festifs pour un mariage , un pacs, une naissance ou temps de partage lors de moments plus sensibles.

Comment faciliter la fluidité des circulations tout en maintenant un équilibre entre modernité des usages et la finalité de ce lieu ouvert qui a su faire ses preuves ?



### La bibliothèque

Îlot de lecture , animé assidûment par un Châtelain qui reçoit chaque dimanche les "accros" littéraires. Nombre de livres y sont classés, répertoriés.

Comment maintenir l'espace disponible pour les livres et favoriser la tenue de réunions en cercle réduit ?

### Les deux logements à l'étage,

Comment améliorer le confort des logements par un chauffage individuel plus performant, une isolation n'impactant pas l'espace, tout en minorant les coûts pour nos locataires?

Les accès , les distributions internes : ne pas oublier seniors et handicapés

La liste ne peut être exhaustive !

### Comment répondre à ces enjeux ?

Réunir une commission communale élargie à tous les élus, pour débattre, défendre des points de vue, argumenter, trouver des consensus raisonnables qu'ils soient financiers, rationnels, esthétiques... S'appuyer sur les compétences, des unes et des uns . Se voir et se revoir pour qu' un projet, prenne forme. Une aventure collective , un accord collégial du Conseil Municipal.

De très nombreuses réunions avec les opérateurs retenus : architectes ( cabinet SETAN ), thermicien (B.E.ATENER), les interroger, les bousculer.. Lire et commenter des compte rendus (diagnostic immobilier pour l'amiante et le plomb Ste Juris- études géo -thermique B.E. Equaterre ....). Demander et obtenir le soutien d'un tiers indépendant ATD (agence technique départementale) présent aux moments clés , qui éclaire des hypothèses, interroge tel ou tel opérateur.

Et toujours, se questionner. Le plus difficile... choisir !

Une solution incontournable : l'isolation .

Sera- t- elle intérieure ou pas ? Pour quelles répercussions ? L'extérieur est privilégié. Choix qui peut bousculer notre histoire ou notre appréciation de l'esthétique en façade mais choix qui n'impacte pas les surfaces disponibles, notamment dans les appartements.

Quel système thermique mettre en place dans un bâtiment ancien en fonction des contraintes humaines (locataires, agents), techniques et des coûts à l'installation, à l'usage ?

"Un constat : la salle, la bibliothèque ne sont utilisées qu'occasionnellement tandis que la continuité est la règle à l'étage.

Comment gérer une indépendance d'usage énergétique entre les différents locaux ?

Opportunité ou pas de systèmes thermiques indépendants ( rez-de chaussée, étage..)?

La simplicité d'usage est-elle un paramètre incontournable ?

Ne pas oublier la fraîcheur nécessaire avec les risques de canicule ?

Quelle prise en compte d'un montée rapide en chauffe en salle, en bibliothèque ?

Quel est la nature du sous sol? Quelle place est disponible en surface extérieure comme à l'intérieur du bâtiment ?

Quelle type de maintenance auprès de professionnels ?

Quelle implication temps pour les agents en cours d'utilisation ? ...."

Le choix du (des ?) système(s) thermique(s) n'est pas tranché. Il est en cours de réflexion.

Revisiter les plans intérieurs du rez-de chaussée ou pas ?

Des transformations sont étudiées : ex. créer un sas d'entrée ...

Un leitmotiv, veiller aux coûts de l'opération.

S'appuyer sur les opportunités de subventions et d'aides: régionale , départementales Plan Environnemental 71, l'État avec la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) , les C.EE( certificat d'économie d'énergie ).... Renseigner des cahiers des charges, téléphoner, relancer les interlocuteurs ... lourd travail pour la secrétaire qui assure le lien interne et externe.

### LE GÎTE COMMUNAL

Comme chaque année le gîte de Château a été très apprécié par nos touristes qui sont venus y séjourner .

Monsieur Dupuis , par sa gentillesse, son savoir-faire et sa disponibilité, réussit à connaître en téléphonant , lors de la finalisation de la réservation, la raison du séjour de nos futurs hôtes. Il peut ainsi annuler des réservations, comme pour ceux qui viendraient à Château pour faire la fête sans penser à nos voisins et la gêne occasionnée . Nous voulons , bien entendu, éviter ce qui s'est passé lors de certains séjours.

Il apprend aussi, lors de l' échange, le nombre de lits à préparer , s'il y a un bébé ce qui nécessiterait, bien entendu, d'autres accessoires .

Ce que nos hôtes apprécient beaucoup c'est de pouvoir s'installer sans avoir rien à faire d'autre, si ce n'est de profiter du lieu, dès le premier jour. Pas de lits à faire ! Surtout après un voyage qui, parfois, est très long.

Pour les familles avec enfants , cette possibilité de les laisser dans le jardin sécurisé, le portail fermé, avec la petite cabane au fond et des jeux... quelle tranquillité !!

Même en temps de pluie, les jeux de société ont été très appréciés.

**Beaucoup de nos hôtes ont été satisfaits de l'équipement, et trouvent le gîte très chaleureux.**

La localisation est aussi un point fort. Le gîte peut rassembler des personnes du Nord, de l'Est et du Sud, grâce à son emplacement en France, ce qui plaît à certains hôtes. Un autre atout important est la possibilité de couchage de 6 à 8 personnes .

**Un gîte qui satisfait toutes tranches d'âge. Aucun avis négatif.**

Nous avons obtenu pour l'accueil AIRBNB 5 étoiles grâce à Monsieur Dupuis qui accueille nos hôtes de façon très agréable et surtout qui se rend libre à tout moment

**Félicitations à la commune et à M Dupuis.**



Projet plaque métallique découpée - format A3  
GITE COMMUNAL DE CHATEAU  
Photos: Philippe Pélissier - 2021

### La fréquentation :

Cette année, malgré les restrictions, de nombreuses réservations ont été enregistrées.

Pour une totalité de 152 nuitées (au moment de la rédaction ) qui se sont réparties :

1 réservation en février, au mois de mars 4, 1 pour le mois d'avril, 4 en mai, 5 en juin, 5 en juillet, 4 en août, 4 en septembre, 4 en octobre, 2 en novembre, et 2 en décembre. Pour des séjours d'une durée de quatorze à deux nuitées. Malheureusement deux réservations ont été annulées cause du Covid.

Ces réservations se sont faites soit en direct, soit par AIR BNB ou les Gîtes de France.

Ce qui a produit un solde brut de 17849,79€ avec des dépenses qui s'élèvent à 1193,64€ occasionnées par les frais de gestion et donc un gain brut qui s'élève à : 15356,15 euros pour l'année 2021.

Les tarifs 2021 ont été inchangés et sont restés les mêmes que pour l'année 2020. Seule la caution est passée à 500€ au lieu de 200€

### Rappel des modalités de réservation et tarifs :

Réservation directe à privilégier auprès de M. Dupuis mandaté auprès de la mairie au **06.08.70.38.31** Gîtes de France [www.gites71.com](http://www.gites71.com) ou [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com) (réf.la halte du donjon) ou via l'office du Tourisme du Clunisois.

Tarifs 2022: WE 310€ - 3 nuits 380€ - 4 nuits 460€

Semaine : basse saison 580€ – Moyenne saison 650€ – Haute saison 750€

Tarifs Label vélo : 1 nuit 240€

Les prix comprennent toutes les charges de fonctionnement (dont le chauffage) les draps, le linge de toilette, et le ménage. Ils ne comprennent pas la taxe de séjour. Les seuls soucis ont été quelques verres cassés.

\* Ménage en cours de séjour : Il est précisé dans le règlement des 3 étoiles, que la prestation « ménage de milieu de séjour » peut être demandée avec facturation. Le Conseil décide 25€ / heure sous réserve de prévenir 24h à l'avance sur demande auprès de Monsieur DUPUIS (l'adjoint technique).



### MOINS ON FAIT DE BRUIT MIEUX ON S'ENTEND !

Fêtes , musique nocturne... tondre, débroussailler, tronçonner, scies électriques ... ou autres outils de bricolage et jardinage ...autant d'activités de plaisir partagé ou de nécessité.

**Une question :** avons nous réfléchi aux nuisances sonores qui troublent ceux d'en face ou d'à côté, si trop de décibels sont au rendez-vous de jour ou de nuit ?

Information, dialogue entre voisins dans nos hameaux et lieux dits sont souvent gage de compréhension dans la cohabitation locale.

Face aux bruits excessifs , répétitifs, un voisin appelle à la médiation du maire , voire... se rapproche de la Brigade de gendarmerie de Cluny pour faire constater le trouble.

Ces réponses sont possibles.

### Néanmoins .... Moins on fait de bruit mieux on s'entend

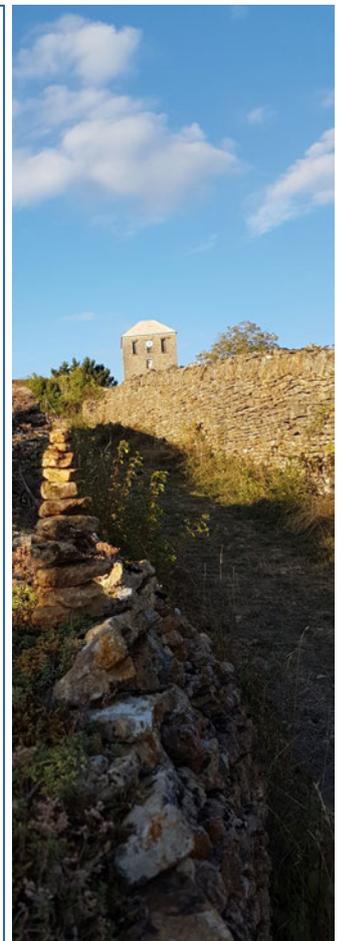
Pour en savoir plus :

Information réglementation relative aux bruits de voisinage:

Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 31/07/2001

Code de santé publique : art R. 1337-6 à R. 1337-10-2

Code général des collectivités Territoriales : art L 2212-2 Code pénal :art R. 623-2



## SCOLARITÉ MATERNELLE ET PRIMAIRE

14 enfants sont scolarisés

### Frais de scolarité par élève et par an

Cluny : toutes écoles 1014, 42€

RPI : École maternelle 470€ - Élémentaire 180€



### Aide à la cantine

La participation de notre commune aux repas des enfants scolarisés à Cluny est de 1.90€/enfant/repas. Les familles concernées doivent s'inscrire et déposer un RIB en mairie.

### Prix total d'un repas dans les écoles publiques

Daniel Gouze Mitterrand et Marie Curie: 6.30€

Reste à charge des familles : 4.40€

Prix total d'un repas à l'école du Sacré Cœur : 5.45€

Reste à charge des familles 3.55€

**RPI** : le montant de la participation de notre commune aux repas scolarisés au RPI de Mazille-Sainte Cécile-Bergesserin est de 2.20€/enfant/repas

Prix total d'un repas au RPI : 6.40€

Reste à charge des familles : 4.20€

La cantine du RPI est gérée par le SIVOS du Sud Clunisois .Celui-ci fixe la participation des communes. En fin d'année scolaire, notre commune verse sa participation au SIVOS. Son montant est déduit de celui facturé aux familles.

La différence de participation en faveur du RPI dédommage l'absence de transport scolaire vers celui-ci et est compensée par des frais de scolarité moins élevés à la charge de la commune.

## SCOLARITÉ A CLUNY

### Zoom, dans ce bulletin, sur le début d'année scolaire dans les 2 écoles publiques de Cluny

A la rentrée de septembre, 295 élèves étaient accueillis et répartis en 14 classes.

A Marie Curie/Tilleuls : 46 maternels et 112 élémentaires soit 158 élèves

A Danielle Gouze Mitterrand/ Peupliers : 48 maternels et 89 élémentaires soit 137 élèves.

Des nouveautés à souligner.

Une classe immersive anglais qui commence en classe de grande section maternelle avec Mmes Piret et Henry.

Un nouveau chef de cuisine a été recruté, Gregory Lonfat. A cette occasion un approvisionnement local et bio est initié.

Le plan numérique a été activé : les salles de classes élémentaires sont toutes équipées de vidéoprojecteurs interactifs + enceintes + tableaux blancs...

La culture est aussi au rendez-vous.

En septembre et octobre étaient à l'agenda, l'exposition Pop-Up - la journée du patrimoine – l'atelier sur les albâtres du Palais Jacques d'Amboise et un spectacle.

## LE COIN DES ECOLES DU RPI : Bergesserin-Mazille-Sainte Cécile

A la rentrée de septembre, 67 élèves ont passé le portail des 3 écoles : 21 en maternelle à Sainte Cécile, chez Mme Broccard, 24 en CP-CE1-CE2 à Bergesserin, chez Mme Fraize et 22 en CE2-CM –CM2 à Mazille, chez Mme Jaunay. Les effectifs sont en légère hausse.

Anne Marie Chatelet et Frédérique Bucchini, les 2 ASTEM, interviennent dans les 3 classes, comme l'an passé. Roseline Sivignon assure la surveillance de la garderie le matin et le soir. Elle encadre et aide aussi les enfants de la maternelle à la cantine le midi.

L'année précédente a été marquée par une immersion dans l'univers des arts du cirque pendant 2 semaines. Les élèves du RPI ont pu appréhender différentes techniques circassiennes : jonglage, équilibre, corde... seul ou à plusieurs. Petits et grands sont ressortis enchantés de cette expérience, qui n'a pas pu malheureusement à cause du contexte sanitaire, se terminer par un spectacle présenté aux parents. Néanmoins, un film a été réalisé pour chaque classe, afin que les élèves gardent un souvenir de ces moments magiques. Ce projet n'aurait pu aboutir sans l'investissement financier ou matériel de l'APE, de la mairie de Sainte Cécile, de parents bénévoles et du SIVOS du RPI. Un grand merci à eux pour l'aide et le soutien.

Pour cette nouvelle année, un thème commun et fil rouge a été choisi par les maîtresses : la nature. Au programme : des sorties en forêt chez Mme Fraize, petites randonnées et études d'animaux pour les maternelles sous la houlette de Mme Broccard, un travail autour des jardins chez Mme Jaunay. D'autres activités, interventions viendront se greffer au cours de l'année en fonction des envies de chacune des maîtresses. Deux dates ont été retenues, sous réserve que le contexte sanitaire le permette : le samedi 19 mars pour le carnaval et le samedi 25 juin pour la kermesse.

Comme tous les ans, deux associations accompagnent les écoles : l'Association des Parents d'élèves et l'association de la cantine.

L'APE permet aux maîtresses de financer certains projets des enfants en réalisant différentes actions : ventes de chocolat, de fleurs ou de sapin...

L'association de la cantine gère les repas du midi que prennent les enfants. Son fonctionnement repose aussi sur la mise en place de manifestations : vente de pizzas, de fromages, de fleurs et de plants... qui lui permettent de réaliser des recettes en plus des subventions octroyées par le SIVOS.

### De nouvelles aventures nous attendent en 2022....

D'ici là, élèves et maîtresses du RPI vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2022.



## MÉMO CNI ET PASSEPORT

Les cartes d'identité et les passeports sont délivrés par les communes "agrées procédures passeport et carte nationale d'identité", comme l'est la mairie de Cluny.



Pour en savoir plus, consulter le site de la mairie de Cluny  
<https://cluny.fr/etat-civil--passeport>

Contact:  
 Tél. : 03 85 59 05 87 Mél : [etat-civil@cluny.fr](mailto:etat-civil@cluny.fr)

Service état civil de Cluny informe qu' aucune demande ni retrait ne pourront être traités en dehors d'un rendez-vous.

Des formulaires "papier" restent à votre disposition à l'accueil de la mairie de Château.

## SECHERESSE, EN 2020... QU'EN SERA-T-IL EN 2022 ?

Procédure de déclaration sécheresse.

[En souhaitant que cet article ne soit pas d'actualité en 2022.](#)

Un déficit pluviométrique peut entraîner un mouvement de retrait-gonflement des sols argileux, provoquant des fissures sur les habitations de la commune de CHATEAU.

A l'apparition de telles fissures (souvent en forme d'escaliers, sur les parties les plus fragiles de votre bâti comme les pignons, les fenêtres ou encore les angles) vous devez :

- 1) Effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur
- 2) Déposer au secrétariat de la mairie.

Une lettre descriptive avec des informations précises sur le type de sinistre que votre maison connaît ou utiliser le formulaire disponible en mairie.

Une ou plusieurs photographies présentant les principales fissures,

Un historique d'apparition des fissures et de leur évolution dans le temps.

La suite de la procédure serait la suivante:

En fonction du nombre de dossiers, la commune s'appuiera sur les cas identifiés pour demander la reconnaissance du sinistre auprès des services préfectoraux,

La mairie vous préviendra dès réception de l'arrêté interministériel ( pris en moyenne 6 mois après le dépôt de la demande), portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle.

Si la commune de CHATEAU est classée en catastrophe naturelle suite à une sécheresse, [il vous faudrait alors de refaire une déclaration à votre assureur dans un délai de 10 jours ouvrés à dater de cet accord](#) (envoyez-la de préférence par recommandé pour plus de sécurité), qui lui permettra de vous indemniser selon les conditions prévues dans votre contrat.



**INFO PROBLÈME téléphonique / eau / électricité...****Poteau téléphonique cassé ou câble décroché**

Signaler un équipement Orange endommagé sur la voie publique

Vous constatez une anomalie sur un équipement du réseau Orange ? Vous pouvez le signaler aux équipes techniques et accélérer sa remise en service.

Pour informer d'un équipement nécessitant une intervention (poteaux cassés ou penchés, câbles arrachés, armoires ouvertes...), rendez-vous sur le site internet <https://dommages-reseaux.orange.fr>

Vous accéderez à un formulaire où vous pourrez décrire le dysfonctionnement observé et préciser sa localisation, les équipes techniques interviendront dans les meilleurs délais.

Au préalable ne pas oublier de relever le numéro de poteau (étiquette bleue fixée sur le poteau).

En cas de **danger immédiat**, contactez le 112

**Problèmes d'ADSL et de téléphonie**

Dans tous les cas votre fournisseur est seul habilité à gérer les problèmes de réseau (qualité, lien internet, téléphone, etc...). Les coordonnées du support se trouvent sur les factures de Bouygues Télécom, Free télécom, Orange, SFR ou de tout autre fournisseur.

**Poteau électrique cassé ou câble décroché**

Vous devez vous adresser au service de dépannage de la société Enedis au

**09 72 67 50 71**

En cas de danger immédiat, contactez le 112

**Panne d'électricité**

Vous devez impérativement vous adresser à votre fournisseur d'électricité. Les coordonnées téléphoniques se trouvent généralement sur la facture.

Signaler une panne d'électricité sur :

**Coupure.Enedis.fr**

**Panne d'eau**

En cas panne d'eau ou de fuite sur les routes de notre commune un numéro d'urgence à contacter

Tel : **09 77 40 11 27**

**Problèmes de voirie**

S'il s'agit d'une route départementale, vous devez vous adresser au Conseil Départemental au

**03 85 39 55 00**

Pour la voirie communale, vous pouvez signaler ces problèmes en téléphonant à la mairie au

**03 85 59 15 51**

**Lampadaires publics**

Vous pouvez signaler un éclairage défectueux à la mairie. A noter que les plages horaires d'éclairage sont limitées pour tenir compte des économies d'énergie et des contraintes environnementales.

**Arbres gênants en bordure de route**

L'élagage des arbres est à la charge du propriétaire du terrain où est implanté l'arbre. Si celui-ci se trouve sur la voie publique, il faut alors le signaler à la mairie

**HAUT DEBIT 2023**

Selon les informations communiquées par le Département, pour les communes de la Communauté de communes du Clunisois la fibre sera déployée par l'opérateur COVAGE.

Ce pionnier dans le secteur des télécommunications s'est engagé à construire le réseau dans l'ensemble des communes situées dans la Zone de l'appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL).

Une réunion d'information s'est tenue le 4 novembre 2021 à la salle des Griottons à Cluny.



## BIENVENUE AU NOUVEAUX CHÂTELAINS

Michel BONSAINT et Ross ROGERS , St Léger – La Fortune  
Karine et Eric CHAPUS et leurs enfants, La Brosse

### ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

Marius, Roland, Michel FELTRIN né le 15/07/2021, à Montaisé

### DÉCÈS

Hubert TILLIER décédé le 11/02/2021  
Etienne TILLIER décédé le 19/01/2021

### Enterrés à Château,

Jean GROS décédé le 11/04/2021  
Sylvain DELLI QUADRI DUBIEF décédé 27/06/2021  
Jackie GELIN décédé le 31/07/2021



## COMMÉMORATIONS

Les cérémonies du 8 mai et du 11 Novembre ont eu lieu traditionnellement. Pour la cérémonie du 8 mai, cette année elle s'est déroulée en comité restreint compte tenu des mesures sanitaires à respecter. Le 11 novembre 2021 une trentaine de personnes était présente pour commémorer le 11 novembre .



11 novembre 2021



11 novembre 2021

## FLEURISSEMENT

### Comme chaque année les bénévoles ont embelli la commune

Au début du printemps, les bonnes volontés de CHÂTEAU se sont données rendez-vous pour le fleurissement de la commune.

À l'initiative d'Antoinette MARTIN et de la commune les fleurs ont été plantées dans les divers massifs du village.

Cette année un paillage obtenu par le broyage des déchets verts a été mis en place sur les massifs communaux, celui-ci a pour but de garder l'humidité pour un arrosage moins fréquent, il améliore la structure du sol et limite le développement des plantes non souhaité.

Au cours de la saison estivale les massifs se sont étoffés malgré un climat pluvieux.

La mise en place de vivaces et de plantes à faible demande en eau ont été privilégiées dans un souci de préservation des ressources.

**Bien plus qu'une simple question de fleurissement, l'embellissement du cadre de vie est un enjeu essentiel pour le bien-être de ses habitants et pour l'attractivité de son territoire.**



### Dès l'automne, petits et grands s'activent...pour Noël.

Cette année encore, les fées, les lutins, les animaux et diverses décorations sont présents dans le village. Le 23 octobre une équipe de bénévoles s'est retrouvée pour réparer, poncer, repeindre les différents personnages et imaginer d'autres décorations.

Après plusieurs séances de peinture, découpage, réalisées ensemble au hangar communal ou bien au domicile des uns et des autres, les décorations ont été installées dans les différents endroits du village.

A vos idées, pour le choix du prochain thème. "Pour imaginer ou rêver d'une forêt enchantée ou d'un autre monde magique !!!" nous écrit Antoinette qui nous invite à se retrouver au printemps prochain.

**Pour rejoindre l'équipe, Antoinette au 06 45 08 24 45**



## SÉJOURNER à CHATEAU , une réalité en mouvement

De "La Halte du Donjon" gîte communal aux particuliers Châtelains, notre village accueille dans nos hameaux des voyageurs et vacanciers venant de France et d'ailleurs .

Restaurer, rénover ont été souvent des mots clés pour ces différentes opportunités de séjour.

Si vous arrivez de Cluny, le gîte "**Les Hirondelles**" de Pascal et Dominique Filipek vous reçoit depuis plusieurs années.

### Gîte les Hirondelles Au Drôt



Nous avons ouvert notre gîte le 1er juillet 2015. Nous n'avions aucune expérience dans ce domaine.

Mais, nos premiers clients ont été magnanimes. Il s'agissait d'un couple de 96 et 94 ans, des personnes adorables, avec qui nous sommes restés en très bonnes relations ensuite.

Au fil du temps, les choses se sont mises en place et c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous accueillons nos hôtes, pour des échanges instructifs et sympathiques.

Certains clients ont apprécié la région et sont revenus ou reviennent encore régulièrement.

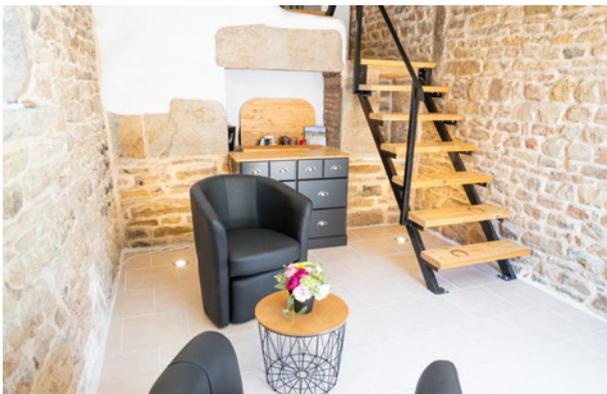
En 2020, le gîte était resté fermé huit mois à cause des conditions sanitaires. Nous avons préféré rembourser tous les clients inscrits jusqu'au mois d'août.

Cette année, les clients sont revenus et certains ont l'intention de revenir....

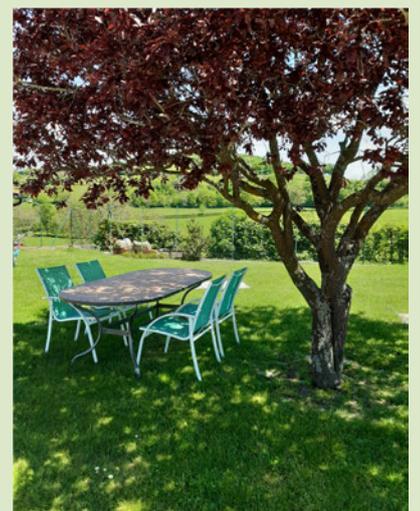
Notre gîte est inscrit sur cybevasion : [www.cybevasion.fr/gi9535](http://www.cybevasion.fr/gi9535) [www.gites.fr/gi9535](http://www.gites.fr/gi9535)

Un peu plus loin, aux Noyers, vous trouvez "**Tomette Singulière**" d' Emeric et Laura Dérieux et en 2021 Christa Miller a ouvert ses trois chambres d'hôte "**Mill d'Arx**".





Cette même année ,en chemin vers Mazille, le Bed & Breakfast " **L'Olivier de St Léger**" de Francine Blondeau propose deux nouveaux hébergements .



## BRASSERIE DE CLUNY

La Brasserie de Cluny a démarré son activité à Château en 2016. Les premières cuves ont été rentrées dans la brasserie à l'aide de voisins et amis de Château, une grosse partie de mon matériel ayant été fabriqué sur mesure par le chaudronnier Abotech de Trambly. Depuis, la brasserie est installée là, dans un ancien garage. Elle a petit à petit colonisé les différentes caves de cette ancienne ferme située au Nière (dont on dit que le nom aurait été Bière fût un temps).

Mon ambition était de créer des bières d'excellence, brassées avec les meilleurs ingrédients, en bio. **De proposer des bières qui se différencient nettement des bières industrielles, et qui en même temps cassent les codes des bières traditionnelles.** Des bières d'excellence, mais des bières pour tous, des bières joyeuses, faites pour faire la fête comme le révèle j'espère leur nom « Zouaffe ». Une autre idée directrice était de voyager à travers les styles de bières, d'en découvrir et faire découvrir les multiples facettes.

Il m'a fallu un lent apprentissage du métier, faire confiance à mes sens et écouter les appréciations des amateurs de bière de mon entourage pour faire évoluer mes recettes et mon tour de main. Brasser de la bière, c'est apparemment très simple. Il suffit de mélanger tour à tour de l'eau, des céréales (de l'orge, du blé, du seigle ou de l'avoine) qui seront la source de sucre dont on a besoin pour produire de l'alcool, du houblon et des levures. Mais les céréales ont besoin d'être maltées, c'est-à-dire germées puis séchées. Parfois on leur fait subir une légère ou forte torréfaction, le touraillage. C'est ainsi que l'on arrive à des dizaines de malts différents qu'il faut assembler. Plus la proportion de malt fortement touraillé est importante, plus la bière sera foncée. Plus on ajoute de malt par quantité d'eau, plus on obtiendra de sucres fermentescibles et plus la bière sera alcoolisée. La température de trempage du malt dans de l'eau chaude va déterminer ensuite la rondeur de la bière. Ensuite, c'est le houblon, une fleur qui pousse sur une liane, qui va jouer un rôle essentiel. Le houblon est comme une épice. On en met peu (quelques kilos pour 1400 l de bière), mais son goût est décisif dans l'équilibre aromatique final. Si on en met peu, la bière aura un goût de céréales. Si on en met beaucoup, la bière aura le goût des différentes variétés de houblons ajoutées. On obtient ainsi des notes boisées, résineuses, herbacées, de fruits blancs, d'agrumes, de fruits tropicaux (litchi, fruits de la passion, mangues, etc.). Les levures vont enfin apporter des arômes épicés ou fruités. Les combinaisons et le champ d'exploration sont infinis.

Après cinq années de brassage, je crois être arrivé au début de quelque chose avec une gamme de 14 bières différentes dans des styles très variés. La Zouaffe « Encore » offre un équilibre aromatique sur les céréales, tandis que l'IPA, gorgée de houblons a des arômes puissants de fruits exotiques et une amertume franche. La 37°2 est acidulée avec un zeste de citron, alors que la Baltic Porter est franchement ronde, et porte des notes de noix et de cacao. Vous l'avez compris, il faut être gourmand autant que curieux pour aimer brasser.

**N'hésitez pas à me rendre visite, je vous accueillerai à la brasserie avec plaisir.**



**Brasserie de Cluny**  
 Au Nière 71250 Château  
 06 11 73 56 25  
[www.zouaffe.fr](http://www.zouaffe.fr)



## LE SITE INTERNET COMMUNAL, UN OUTIL DE SERVICE PUBLIC

En plus d'apporter des informations pratiques aux habitants du village (un arrêté préfectoral, un compte rendu de conseil, une annonce de travaux futurs, il y a toujours une information publique à relayer aux habitants), le site internet rends « hommage » à celles et ceux qui au quotidien œuvrent pour notre cadre de vie.

Je pense aux habitants, bénévoles d'associations, d'hier et d'aujourd'hui, qui nous racontent l'histoire de Château. A ces personnes impliquées dans l'organisation des moments festifs du village. Au travail des agents et élus communaux. Pour les entreprises et services présents sur la commune, c'est une publicité gratuite qui leur est offerte. Un espace de visibilité supplémentaire pour leurs activités professionnelles.

Enfin, plus globalement et il ne faut pas l'oublier, notre site internet contribue, à son niveau, à montrer ce qui fait l'attractivité du Clunisois. Un futur entrepreneur ou un futur habitant, sera séduit par les atouts d'un territoire manifestant un certain dynamisme et une tradition d'accueil. Une certaine idée du « vivre ensemble ». Il participe à promouvoir certains facteurs nécessaires au développement économique, en captant des investissements, sources d'emplois. Et pour « consommer » (locale de préférence) nous avons besoins d'entreprises, d'artisans, de commerces et de services, qui permettent aussi, de lutter contre la désertification des campagnes.

Pour les visiteurs de passage dans un hébergement touristique présent sur le village, c'est une source complémentaire d'information, voir dans certain cas la source première. Bien des informations qu'ils ne trouveraient pas sur le site de l'Office du tourisme du Clunisois, (les randonnées détaillés, les travaux de recherches historiques, les pages de nos associations...) sont présents « exclusivement » sur notre site.

Un site internet ne se substitue pas aux autres moyens de communication, il vient en complément des autres moyens de communication que sont les panneaux d'affichage public, le « bouche à oreille ou la diffusion dans les boîtes aux lettres. Il ne remplacera jamais la rencontre, l'échange réel, mais il est indispensable maintenant pour promouvoir à l'extérieur des limites communales, les atouts et richesses de Château dans le Clunisois.

[www.mairiedechateau.fr](http://www.mairiedechateau.fr)

---

## LES CONCERTS DE L'ÉTÉ 2021 EN L'ÉGLISE SAINT MARTIN

Notre église, toujours ouverte aux personnes en besoin d'un lieu de paix ou aux curieux de notre patrimoine, est également fort prisée pour son acoustique ; c'est pourquoi, des concerts sont organisés, chaque été, afin de partager cette qualité avec un public de plus en plus fidèle.

Le mercredi 7 juillet, dans le cadre du 20ème festival « D'Aujourd'hui à Demain » Christophe ROY au violoncelle et Christophe Henry au piano ont convié les spectateurs à entendre des œuvres de Debussy, Janàcek , Stroe et Webern mais aussi découvrir les créations contemporaines de Bernard Cavanna et Thomàs Bordalejo.



Photo. Alizée Sarazin

Cette musique, dite contemporaine, peut faire perdre ses repères à l'auditeur invité parfois à écouter les sons autrement, à renouveler son écoute ; le choix des œuvres proposées aux châtelains tient compte de ce qui peut paraître une difficulté pour le public depuis de premier concert du genre proposé il y a six ans...



## Chats du Coeur En Clunisois

Depuis 2017, l'Association Chats du Coeur en Clunisois, œuvre avec le soutien financier de la Communauté de Communes du Clunisois et la Fondation 30 Millions d'Amis, à l'identification et la stérilisation des chats errants, et ce sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

2021 aura été pour notre Association une année très difficile, le Covid s'étant invité dans nos vies, les vétérinaires ont dû interrompre leur travail deux mois durant, l'arrêt des stérilisations a eu pour conséquence l'arrivée de nombreux chatons, et quelques 150 stérilisations cette année. Cela représente un travail conséquent pour les membres de l'Association.

**C'est pourquoi, nous recherchons dans chaque commune un « référent à la cause animale » ; ce peut-être un conseiller municipal ou toute autre personne résident sur la commune. Elle devra faire le lien entre les habitants et nous pour agir au plus vite, elle pourra peut-être aussi nous aider à capturer ces chats et les conduire chez le vétérinaire pour identification et stérilisation.**

RAPPELS :

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique, il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

**La stérilisation permet entre autres :**

- une meilleure relation entre le chat et sa famille.
- une diminution de la chasse par le chat : la petite faune sauvage est mieux préservée.
- une diminution conséquente du nombre des abandons.

L'identification des chats via une puce ou un tatouage est obligatoire depuis plusieurs années, mais en cas de manquement, aucune peine n'était alors appliquée. Depuis le décret du 18 décembre 2020, le non-respect de cette obligation expose désormais les propriétaires à une amende de 750€.

**Si vous voulez être référent, contactez votre mairie ou l'association au 06 65 63 35 65.**

### Les chats sur notre commune

L'Association Chats du Cœur en Clunisois, qui s'occupe, bénévolement de stériliser les chats errants de nos communes, a réussi à tenir le cap en 2020.

Chantal Guignard, au 06.65.63.35.65, est le référent concernant les problèmes de chats errants sur notre commune.

Elle œuvre déjà depuis plusieurs années et elle pensait avoir réussi à réguler la population féline. Hélas, le nombre de chats non stérilisés a repris à la hausse cette année.

Exemples :

- Une personne qui nourrit des minous, c'est une « bonne action », à condition qu'il n'y ait pas de nouveaux arrivants...L'Association ayant été prévenue trop tard il a fallu stériliser 7 chatons de 6 mois et s'occuper de 6 chatons de 2 mois (pris en charge).
- Un autre foyer où une minette est arrivée avec 3 chatons. Là aussi le réflexe de stériliser et de s'occuper des chatons très petits pour arriver à les sociabiliser et les placer n'a pas été signalé.

Nous renouvelons notre appel à nous prévenir dès l'apparition de chats errants et chatons. Nous rappelons que trop c'est trop et que cela peut provoquer des nuisances auprès du voisinage.

Ces chat, nourris tant que les personnes qui les recueillent sont en capacité de le faire, peuvent se retrouver dans une grande détresse si cela s'arrête...

Nous comptons sur le civisme de tous.

## Avec les bénévoles, ne jetons pas les fruits, ramassons-les !

Myriam, écrit et nous invite à la cueillette ...

J'ai rejoint en septembre dernier la "Brigade des Compotes". Beau projet !

Mais qu'est-ce donc ? Pour tout savoir, n'hésitez pas à prendre contact au 06.82.39.15.43.

En bref, il s'agit de récolter des fruits que personne ne cueille, (inclus noix, châtaignes, ...).

Pour cela, il faut repérer où ils sont !

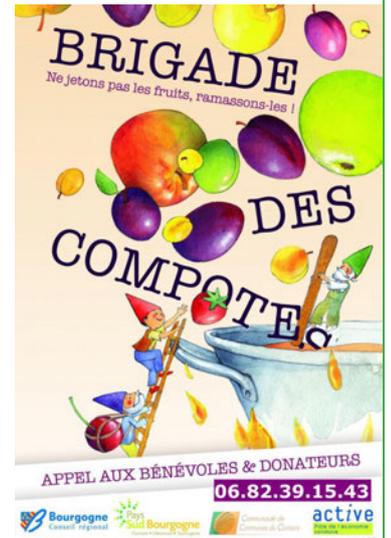
### Connaissez-vous des lieux, chez des particuliers ou dans la nature ?

Lors de vos déplacements ou randonnées pédestres, regardez, soyez attentifs, et, selon les saisons, dites-nous vos découvertes, tous les fruits méritent d'être récoltés et savourés !

Oui, le projet est beau :

- ne pas perdre et gâcher ce que la nature nous offre ...
- être solidaires : distribuer les récoltes à des Associations de solidarité (et aussi bien sûr !) un peu pour chacun des récoltants.

Donc, si vous connaissez ou repérez des lieux, n'oubliez pas, signalez-le, soit directement à l'adresse indiquée sur le flyer (<https://www.enclunisois.com/ne-jetons-plus-fruit-ramassons>) soit à la personne relai à Château (Le Vernay)



Myriam Glorieux - 06 26 15 11 98.

## RELAIS CULTUREL

Il ne nous est pas encore permis de crier "Bas les masques !" mais, depuis quelques mois, les manifestations culturelles reprennent des couleurs grâce aux mesures prises pour permettre l'accès aux salles de spectacle et à l'engagement de toutes les personnes concernées par ce qui peut nous rassembler autour d'un film, d'une pièce de théâtre ou d'œuvres d'art.

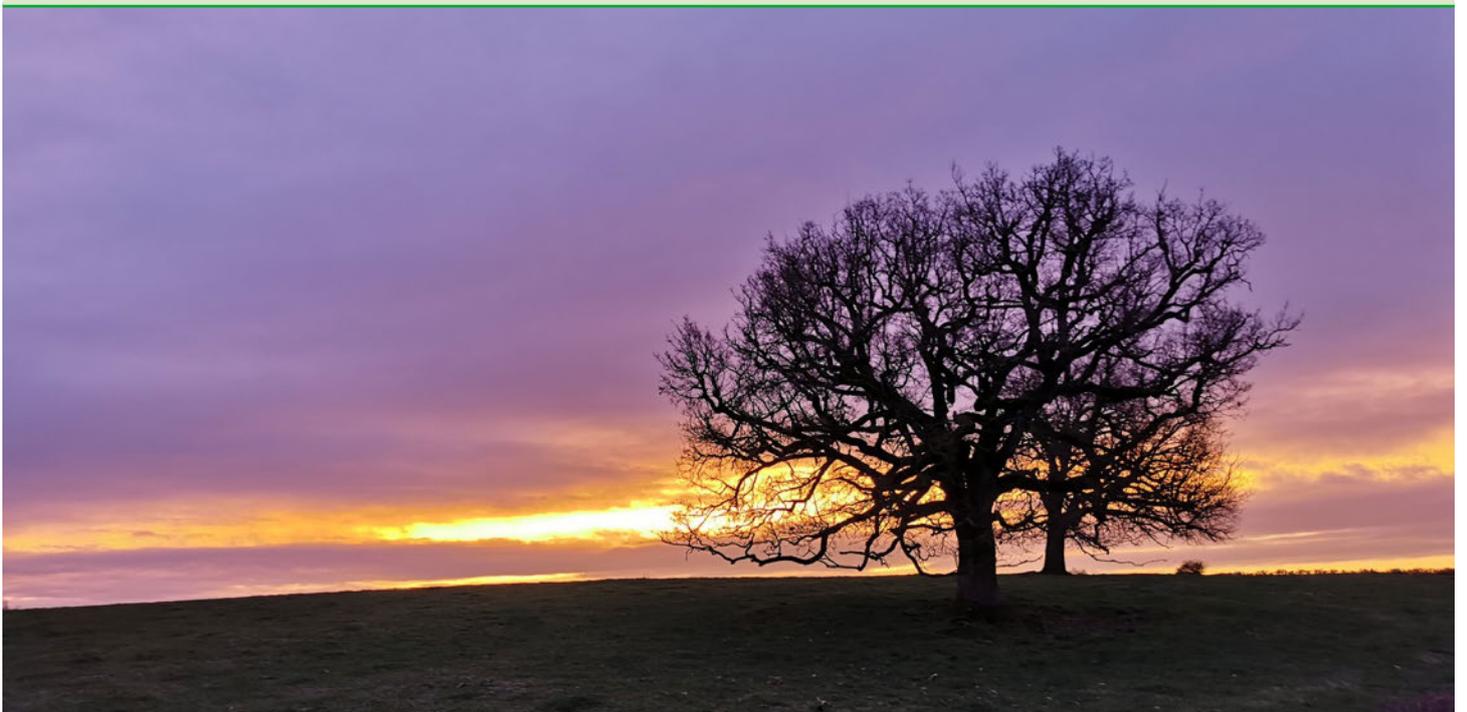
N'hésitez pas à contacter, **15 jours avant la date du spectacle choisi**, votre relai de Château, Patrick Dieudegard, qui reste à votre disposition pour bénéficier de tarif réduit.

[patrickdieudegard@gmail.com](mailto:patrickdieudegard@gmail.com)

ou 06 70 98 20 62

Vous pouvez recevoir par courriel "La lettre" de l'actualité culturelle de Cluny et du clunisois en vous inscrivant sur le site:

[lesartscluny.fr](http://lesartscluny.fr)



## AMICALE DE CHÂTEAU

En 2021, malgré la crise sanitaire, l'Amicale a réussi à maintenir quelques événements.

En septembre, le vide-greniers, a remporté un beau succès malgré l'absence de buvette et le repas du Beaujolais nouveau a eu lieu avec environ 80 participants, tous ayant bien entendu satisfait à l'obligation de présenter un pass sanitaire. Malheureusement, des événements marquants comme le méchoui et le trail ont dû être annulés.

Conjointement avec la municipalité, l'Amicale est en train de mettre un terme au projet d'installation de jeux d'enfants sur la place du village.

L'année prochaine, en plus de la crise sanitaire, une nouvelle contrainte va être imposée à l'association. En effet, la réfection de la salle des fêtes risque de perturber les manifestations prévues habituellement. Pour autant, notre équipe est déterminée à poursuivre son ambition de faire vivre le village.

D'autre part, nous avons maintenant davantage de visibilité pour espérer que le trail auquel les habitants sont très attachés soit organisé après deux annulations successives. Par ailleurs, nous comptons relancer les réunions autour du jardinage qui avait rencontré tant de succès lors de leur première édition. Enfin, d'autres événements seront annoncés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

**Notre motivation reste donc intacte et nous espérons bien voir venir de nouvelles recrues cette année.**



## AMICALE DE CHATEAU - On s'en rappellera de cet apéro....

Sur le tract d'invitation nous avons indiqué :

*« Cela fait bien trop longtemps que nous n'avons pas pu passer un petit moment tous ensemble. C'est enfin possible de se retrouver... ».*

### **C'était sans compter sur la météo !**

Pour la reprise des festivités l'Amicale de Château avait préparé un « Apéritif Amical ». Nous venions de sortir de nombreux mois de confinement et forcément le 10 juillet il devait faire beau pour enfin nous retrouver. La journée avait bien commencé sous le soleil. L'équipe de l'Amicale avait concocté l'après-midi des amuse-bouche « individuels » pour ne pas éparpiller et partager nos potentiels microbes et commencer à préparer quelques saucisses. De gros nuages noirs se sont rapidement formés vers 18h30 bien qu'on ne les ait pas invités. A 18h45 dans un éclair éblouissant et tonnant, la foudre est tombée sur le village. Plus d'électricité, un arbre de moins et des trombes d'eau à 19h... Mais pas de quoi affoler les Châtelains, enfin presque tous... Belle ambiance dans le hangar à matériel de la mairie, belles retrouvailles pour la plupart d'entre nous, bel apéro amical.



## AMICALE DE CHATEAU - LA BROCANTE 2021

L'organisation de la brocante 2021 a bien eu lieu mais son organisation a été plus compliquée que les autres années du fait des conditions sanitaires à respecter. En effet le pass sanitaire devenait obligatoire si une buvette était installée et une brocante sans buvette c'est inimaginable... La solution est venue lors d'une réunion de l'Amicale : on peut proposer à boire et à manger mais avec l'obligation pour les Clients de ne pas manger ou boire sur place. Une simple tente pour retirer ses boissons et ses sandwiches. Les autres conditions étaient plus simples, masques et sens giratoire. Pour ne pas générer de problèmes de proximité il a été également décidé de limiter le nombre de participants.



**Notre brocante reste toujours très attractive.** Les demandes d'inscriptions ont été nombreuses et on a dû refuser des exposants. Dès 7 heures les premiers étaient en place. A 8h les 40 emplacements étaient déjà déballés... et les visiteurs déjà nombreux. Bizarrement une nappe de brouillard est venue s'installer en début de matinée mais le soleil a fini par percer et le beau temps a accompagné les nombreux visiteurs toute la journée.



Exposants et visiteurs paraissent satisfaits à la fin de cette belle journée. Les organisateurs aussi, fatigués mais contents du succès de cette première manifestation. Nous espérons notre prochain vide-greniers l'an prochain, le **2eme dimanche de septembre**, dans de biens meilleures circonstances mais avec toujours la même convivialité.

## BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTEAU

Historique

Cette bibliothèque est gérée conjointement par l'amicale et la commune (éclairage et chauffage).

Le fonds des prêts est alimenté par des dons des particuliers, à l'heure d'aujourd'hui nous possédons **plus de 3000 ouvrages** (romans, histoire, biographies, etc..) chacun (de 5 à 99 ans) peut trouver ce qui lui convient.

La gestion est faite par des bénévoles ce qui permet à tous les habitants de CHÂTEAU de pouvoir sans droit d'entrée de bénéficier de la gratuité des prêts d'ouvrages.

Ouverture de la bibliothèque

**Chaque DIMANCHE de 11 heures à 12 heures**

N'oubliez pas de porter votre masque à l'intérieur

En appelant le **06 07 03 93 99** vous pouvez prendre des ouvrages en semaine.

A très bientôt le permanent.



## CHÂTEAU PATRIMOINE – CONCERT FLûTE ET HARPE

Malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, qui peut freiner la participation du public, un autre très beau moment musical, proposé par Château-Patrimoine, a ravi l'auditoire présent le soir ensoleillé du 5 septembre pour entendre deux musiciennes de grand talent ;

Anna STAVELOVA , flûtiste de renommée internationale, accompagnée de la brillante harpiste Elise VEYRES.

Un concert très original proposant des œuvres, adaptées pour flûte et harpe, de BARTOK, DEBUSSY, SAINT-SAENS , PIAZZOLLA, IBERT ou, moins connus, JONGEN et LOUDOVA.+ Quel plaisir pour nos oreilles de découvrir un tel duo qui a su si bien faire vibrer l'assistance qui a bissé les artistes.

A l'issue de chaque concert nos associations, « La Vie d'Château » et « Château Patrimoine », convient public et musiciens à échanger autour du verre de l'amitié et des gourmandises concoctées par leurs membres bénévoles.

**Un grand merci à toutes et à tous qui aide à faire de Château la commune où il fait bon vivre.**



## CHÂTEAU PATRIMOINE – BALADE GÉOLOGIQUE

Le 26 juin 2021, dès 8 h du matin, soleil, vent frais et une cinquantaine de personnes étaient au rendez-vous donné par Château-Patrimoine pour une découverte de la géologie de Château.

Au programme, d'abord, une approche des terrains calcaires bien visibles et de leur histoire dans les anciennes carrières du Plateau de la Garenne (Bajocien, Jurassique, Ere Secondaire, 160 millions d'années environ).

Puis, dans leur prolongement en direction du Vernay, le site paléontologique de la brèche de Château.

A l'arrivée au col des Granges, découverte de la faille mettant en contact les roches calcaires et les terrains granitiques bien plus anciens du Mont-Gremoi (Viséen, Carbonifère, Ere Primaire, 350 Ma environ). Le chemin de crête de la Frenille permet de bien observer le granite rose qui se prolonge au sud dans tout le massif de la forêt des Trois Monts.

Un peu avant le col du Pontot, dans le bois, on peut voir un affleurement de grès, roche dure faite de grains de sable (vestiges lointains d'une plage) soudés ensuite par la silice. Elle a été dans le passé exploitée pour fabriquer des meules (à la Vineuse notamment comme le suggère le lieu-dit des Mollières).

Du Col du Pontot on emprunte le chemin des Crêts au départ duquel se devine encore, sur la droite, une petite carrière d'extraction de « cran », nom local de l'arène granitique (granite décomposé en sable).

A partir de là, retour vers la mairie par le chemin pentu qui passe à proximité de l'ancien lavoir à ciel ouvert de la Combe. Aujourd'hui comblé par le sable apporté par le ruisseau venant des Crêts, il illustre le travail d'érosion par les eaux et le mécanisme du transport et du dépôt des roches.



La halte finale au Nière – chez Alain et Jacqueline – a permis de voir différents fossiles du calcaire de Château et un complément d'images montrant l'évolution des paysages depuis quelques dizaines d'années, des photos de la fouilles paléontologique de la Brèche de Château et de voir (ou revoir) quelques vestiges de carnivores (ours, grands félins, hyène...) livrés par ce site.

Un pot amical a permis de conclure cette matinée très agréable.

Il faut remercier tous les participants, très intéressés, qui ont largement contribué à la réussite de cette sortie géologique.

## LA BRÈCHE DE CHATEAU

Le gisement de la Brèche de Château a été fouillé de 1968 à 2012 sous la direction et la responsabilité d'Alain et Jacqueline Argant. Il correspond à la plus ancienne des carrières du Plateau de la Garenne, carrière qui a recoupé la zone karstique profonde d'un réseau supérieur, d'une ou de plusieurs petites grottes situées au-dessus et maintenant disparues à cause de l'érosion du calcaire. Des coulées boueuses lors de périodes froides ont glissé dans les vides du karst profond sous-jacent en entraînant blocs, débris divers et ossements des animaux morts gisant au sol. Cela a comblé progressivement les fissures dégagées ensuite par la carrière.

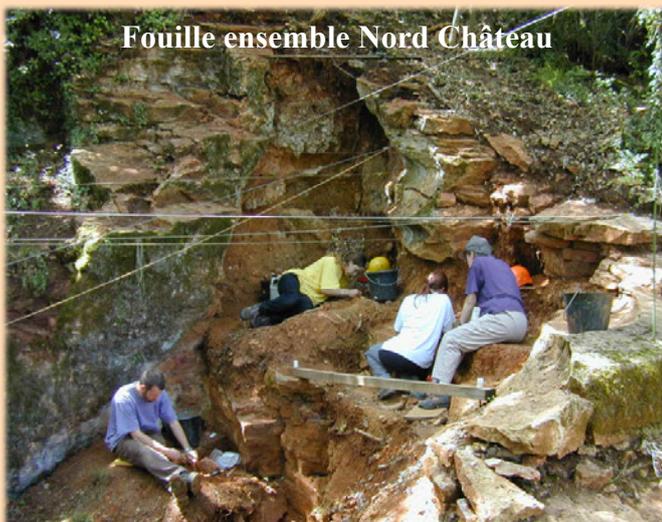
C'est ce que nous avons fouillé. Là où les grottes disparues servaient pour l'hibernation des ours et la mise bas des oursons pendant l'hiver.

Il s'agit d'*Ursus deningeri*, ancêtre de l'ours des cavernes. Des ancêtres des jaguars, des lions des cavernes, des loups venaient sans doute de temps en temps pour se nourrir, quelques uns y mouraient parfois, il y a 600 000 ans environ, au Pléistocène moyen médian. L'Ensemble Sud présente également des vestiges plus récents du Pléistocène moyen récent, datant d'environ 160 000 ans.

Le gisement de la Brèche de Château est connu, de par le monde, grâce à de nombreuses publications et à des présentations lors de Congrès internationaux. Il a une grande importance scientifique pour la connaissance des grands carnivores fossiles (ours, jaguar, lion des cavernes, loup du Pléistocène Moyen). Nous l'avons souvent présenté au public. Le crâne du lion des cavernes n°1 est prêté au Musée Départemental de Solutré où il est exposé. Une abondante littérature scientifique existe et le gisement a été bien étudié même s'il reste encore beaucoup de travail vu l'abondance du matériel paléontologique recueilli. Ce gisement doit être entretenu, protégé dans la durée et mis en valeur. Il constitue un élément primordial du patrimoine de la commune de Château.



Crâne du lion des cavernes



Fouille ensemble Nord Château

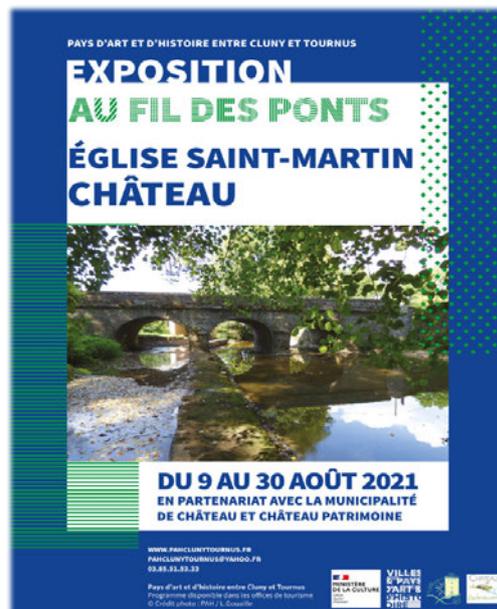


Lion de Château dans son environnement

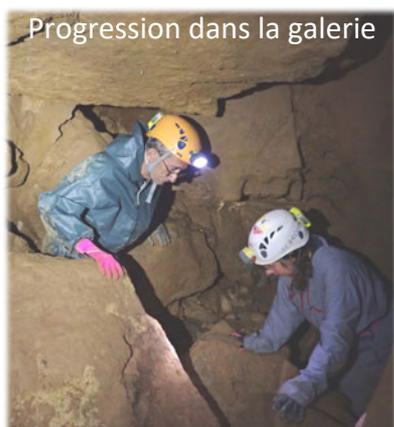
## EXPOSITION « AU FIL DES PONTS ENTRE CLUNY ET TOURNUS »

Du 9 au 30 août 2021 l'église de Château a hébergé l'exposition « Au fil des ponts entre Cluny et Tournus » organisée par la Fédération des associations partenaires du Pays d'Art et d'Histoire (FAPPAH) dont fait partie l'association Château-Patrimoine. Sur les neuf kakemonos (panneaux sur pied) documentant ces ouvrages, deux ont été réalisés par notre association sur les ponts de la commune, avec carte de répartition, photos et solutions techniques en fonction des époques. Les ponts sont des « monuments » discrets, passages souvent masqués par la végétation qui les dérobe au regard des passants pressés que nous sommes le plus souvent.

Même les plus sommaires révèlent pourtant de belles surprises ! Des simples dalles assemblées en aqueduc souterrain au pont à voûte maçonnée, ils sont part intégrante du patrimoine bâti de notre commune. Les faire connaître pour que chacun puisse les apprécier, les soigner, les valoriser, tel est le but de ces deux kakemonos maintenant conservés à Château.



Dernière mise au point avant l'exploration



Progression dans la galerie

## LAVOIR DES GRANGES

Pioches, pelles, truelles, sable, chaux ...énergie et doigté que Jean René et Patrick déploient au fil des jours de beau temps , pour continuer le sauver le lavoir .  
N'hésiter pas à contacter l'association pour vous joindre à eux.



## NOUVELLE DÉCOUVERTE DU GOUFFRE DE LA CRÔSE

Une fois encore, le spéléo club Argilon a été sollicité par Château-Patrimoine pour faire découvrir aux habitants qui le souhaitent le magnifique réseau du gouffre de la Crôse. L'invitation avait été lancée lors de la sortie géologique du 26 juin, puis lors de la Journée du Patrimoine le 16 septembre, dans le cadre du thème « Château Minéral » choisi pour l'année 2021. Comme d'habitude, les spéléos bénévoles du Club ont répondu présents le samedi 2 octobre pour accompagner onze personnes fortement motivées, venues de Château et de la Vineuse.

« Ils ont tous été très émus de visiter le sous-sol de leur terroir et ravis que ce soit aussi beau » commente Didier Accary. Une nouvelle journée découverte réussie, à la satisfaction de tous. Merci aux Argilons !

## CHATEAU PATRIMOINE

## Ah le gouffre de la Crosne !!!!



Quand j'étais petit je me rappelle que **je voulais devenir archéologue**, plus exactement égyptologue... Découvrir des sites, ramper dans d'étroits corridors pour découvrir des antiquités, des trésors anciens, descendre dans des gouffres inexplorés et partir dans les grottes obscures...

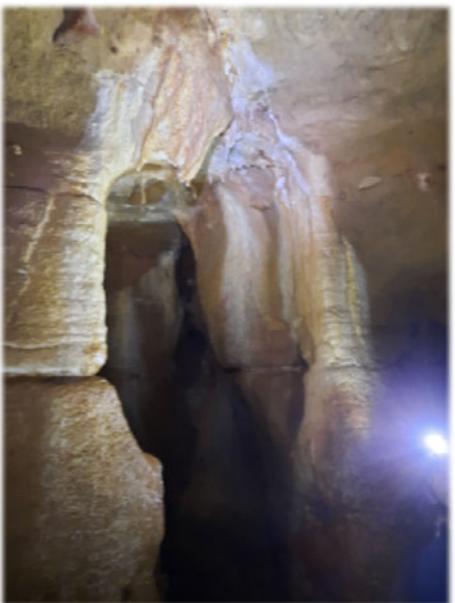
Et voilà que mon rêve d'enfance peut devenir petit bout de réalité quand on annonce la découverte de notre grotte à Château et oh chance ultime que nous allons pouvoir y descendre pour l'explorer. Alors dès l'annonce de la possibilité de de cette exploration, j'en suis ... C'était le 25 avril 2020. Je rejoins de beau matin l'équipe des spéléologues des Argilons et cette équipe très sympathique me coiffe d'un super casque, d'une lampe frontale et d'un baudrier. Là c'est le top pour l'explorateur qui sommeillait en moi. Enfin je vais réaliser un rêve d'enfance.... **Et devant moi un trou de 50 cm de diamètre avec une petite échelle et le noir absolu en dessous...**



J'aurai dû me méfier.... Pas si facile que ça que de plonger dans ce petit trou. Le briefing était pourtant clair : vous descendez doucement l'échelle sur 8 mètres, vous ne pouvez pas vous tromper de chemin... alors je descends... la lampe frontale éclaire le barreau de l'échelle au niveau de mes yeux, en levant la tête je vois un petit bout de ciel gris, en baissant la tête je ne vois rien... du noir...alors je descends... Je repense au briefing : quand vous touchez le sol, vous vous baissez pour passer du puits de la descente dans une petite (toute petite) salle et là vous devez voir une petite faille (toute petite) dans laquelle vous devez vous engouffrer. Le terme est clair... s'engouffrer oui d'accord mais comment ? **les pieds en avant, la tête la première ?** Qu'est-ce que je fais tout seul à 8 m sous terre, enserré dans les rochers, avec une toute petite lampe et finalement beaucoup moins de courage que 5 mn plus tôt... Alors je me dis que finalement c'est pas une aussi bonne idée que cela et que l'air frais serait bienvenu et en moins de deux me voilà remonté à la surface... il est beau l'explorateur et ses rêves de corridors obscurs... Alors pas très fier et pas bien sale je rentre à la maison raconter ma découverte de la peur du noir...



Samedi 2 octobre 2021, une nouvelle exploration est possible. Je me demande si cela fait sens d'y retourner. Une fois ça devrait suffire... Mais bon je me dis que si on m'explique comment m'engouffrer dans la faille et si un gentil « Argilon » veut bien m'attendre juste après la faille pour m'éclairer un peu mieux alors je vais essayer... De nouveau bien équipé je respire fort et engage cette descente du puits. J'ai même pris mon portable pour matérialiser un souvenir si j'arrive à passer cette foutue faille. M'y voilà. **En fait c'est les pieds devant et pas la tête la première** qu'il faut y pénétrer dans cette faille. Là c'est quand même un peu l'angoisse car le passage n'est vraiment pas large, le casque est vraiment utile et l'argile colle bien aux mains (ah oui j'ai oublié les gants...). J'avance, doucement, mais sûrement... et après quelques mètres c'est un grand soulagement... non seulement un gentil « Argilon » est présent mais **la salle dans laquelle nous pénétrons est presque immense et nos lampes nous dévoilent formes et couleurs des roches tout autour de nous**. Super... après c'est plus facile et c'est beau... On est quelques-uns du village à être dans cette grotte, alors on avance de salle en salle. Ah oui au fait il faut immortaliser ce moment alors on fait quelques photos et un petit sms. Le sms ne partira que bien plus tard car bien évidemment là-dessous « ça ne passe pas » ... Bon on va pas s'éterniser quand même... Demi-tour, petits passages compliqués, beaucoup de boues mais j'émerge finalement à l'air libre soulagé et bien content de cette aventure... que je vous conseille...



**Parfois il faut s'y prendre à deux fois...**

## CHATEAU PATRIMOINE - Édition 2021 du concours photos

Lors de la Journée du Patrimoine, 63 visiteurs ont exprimé leurs préférences parmi les 58 clichés exposés, Le jury, réuni le 19 octobre dernier, a primé les 3 photos qui seront affichées en triptyque dans la salle communale et, comme de coutume, les 14 photos les plus souvent choisies ont été retenues pour composer le calendrier de Château-Patrimoine 2022.

Remerciements à tous... visiteurs et photographes amateurs.



## Calendrier 2022 : 15€

*Les photos du concours photos 2021*

« Le monde minéral de Château et ses œuvres »



## SÉRÉNAT YOGA

### Une pratique du yoga en petits groupes ou en individuel près de chez vous.

Cette saison 2020/2021 a de nouveau nécessité quelques adaptations à partir du mois de novembre, mais nous avons déjà su faire face l'année précédente donc nous avons repris nos habitudes :

Un cours à distance avec zoom tous les jours, en accès libre, certaines élèves ont donc pratiqué avec plaisir 5 fois par semaine

Une vidéo YouTube mise sur le site chaque semaine pour une pratique à toute heure

Des envois hebdomadaires de textes, mantras, méditations guidées pour un accompagnement plus complet

Un suivi plus personnalisé en zoom ou tél si besoin

Puis de nouveau nous sommes repartis sur une pratique en présentiel, en extérieur quand c'était possible.

En septembre c'était la reprise de nos activités :

#### 1/ séances de yoga en petits groupes

Le lundi 18h00

Le mercredi 9h45 ET 18H15 (cette séance peut être faite en zoom)

Le vendredi 9H45

2/ séances individuelles de yoga (yoga prénatal, préparation aux examens, séance adaptée à une pathologie, besoins spécifiques, envie de pratique plus personnalisée)

3/ Ateliers : 1 samedi matin par mois, yoga, yoga nidra, méditation, échanges

4/ Stage d'été : 3 jours de yoga et autres pratiques (sylvothérapie, sons, méditations, enseignements) en pleine nature, près d'ici.

Sérénat yoga c'est aussi des cours de yoga auprès d'étudiants pour aider à une bonne posture et à la concentration et la gestion du stress.

Le yoga c'est le lien entre le corps et l'esprit, avec des pratiques d'enchaînements et des postures, des respirations, de la concentration, de la méditation, le tout dans le respect de son corps du jour. Les effets sont une meilleure santé physique et mentale, une meilleure respiration, de la souplesse, de l'équilibre physique et aussi dans sa vie en général. Le yoga ce n'est pas qu'1h de pratique par semaine c'est un état d'être, une volonté de s'occuper de soi pour ensuite être mieux avec les autres. Venez essayer !

Merci à mes élèves pour leur assiduité et leur pratiques.

Pour toute question ou séance d'essai gratuite toute l'année n'hésitez pas :

Sérénat yoga / yoga de l'IFY et du RYE

06.30.76.21.02

Site : serenatyoga.fr

Mail : serenat979@gmail.com



## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CHATEAU

Le Samedi 17 juillet 2 équipages déterrage de blaireaux du Mâconnais et Beaujolais sont venus prêter main forte à la société de chasse de Château afin de réguler la population de blaireaux qui génèrent d'importants dégâts dans les propriétés et dans les cultures. 8 blaireaux seront prélevés dans les terriers aux lieux dit : La Gorlière et Borde.



Le 4 septembre 2021 a eu lieu le traditionnel repas des chasseurs, celui-ci s'est déroulé par une belle journée ensoleillée pour les 62 convives,

### Manifestations prévues pour l'année 2022 :

- **Vente de boudin** dimanche **matin 12 mars**, possibilité de réserver à Jean-Paul Martin 06 89 88 89 48 et Raphaël Saint Jean 06 50 00 80 17
  - **Repas des chasseurs** samedi **4 septembre à midi**.
- Tous les habitants de la commune et leurs amis sont les bienvenus

## Ragondins, leur régulation s'organise en Saône et Loire

Depuis juillet 2020, la régulation du ragondin s'organise à l'échelle de toute la Saône-et-Loire. Avec le soutien du Conseil départemental, la Fédération départementale des chasseurs signe des conventions avec les collectivités (intercommunalités ou syndicats de rivière) désireuses de s'engager dans la lutte. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans ce projet de sécurité et de santé publique.

La prolifération des ragondins est devenue un phénomène très préoccupant. Depuis plusieurs années, la régulation de cette espèce invasive tente de s'organiser en Saône-et-Loire. Il en va de la sécurité publique du fait des risques liés aux dégâts occasionnés aux berges, ouvrages hydrauliques, etc. On l'a vu lors des dernières crues en Val de Saône lorsque certaines digues ont cédé car fragilisées par les terriers de ragondins. La prolifération est aussi une question de sécurité sanitaire et de santé publique. Le rongeur est notamment porteur de la leptospirose, une maladie qui touche les bovins, provoquant des avortements. La leptospirose est une maladie grave qui se transmet également à l'homme.

### Animation renforcée :

Pour tenter d'enrayer la prolifération du ragondin et lutter contre ses méfaits, un certain nombre de conventions avaient été signées localement avec des collectivités. Mais pour aller plus loin et être plus efficace, il fallait les homogénéiser et les étendre à l'ensemble du département. « Notre objectif est de couvrir l'ensemble de la Saône-et-Loire avec une seule et même convention », explique Céline Drion, technicienne à la Fédération départementale des chasseurs. Pour que le projet aboutisse, il y avait besoin d'une animation. Sollicité par la FDC 71, le Conseil départemental a accepté de financer cette animation et le projet a débuté le 1er juillet 2020.

### Chasseurs, piégeurs et déterreurs mobilisés :

C'est donc la FDC 71 qui assure cette animation et son travail consiste à aller voir les communautés de communes ou bien les syndicats mixtes de l'eau. Une convention est signée entre la collectivité et la FDC. Cette dernière mobilise chasseurs, piégeurs et déterreurs, lesquels sont incités à réguler le ragondin sur ces territoires. La convention permet d'indemniser l'acte de régulation, une condition indispensable pour que les intéressés puissent s'investir dans une telle opération. Cinq conventions ont été signées durant la première année et d'autres continuent de rejoindre la démarche, assure Céline Drion. Les communautés de communes signataires sont à ce jour « le Grand Chalon, Entre Saône-et-Grosne, Saint-Cyr Mère Boëtier, Bresse louhannaise, Mâcon-Beaujolais Agglo et Terres de Bresse. Trois syndicats mixtes sont également impliqués depuis plusieurs années dans le Charolais-Brionnais et dans la Bresse. Nous espérons qu'ils rejoindront cette nouvelle convention », complète Céline Drion.

### 2.600 ragondins prélevés durant la première saison



**Le ragondin n'ayant pas de prédateur naturel, seule une régulation humaine peut permettre de contenir sa prolifération.**



La première année, le Covid a limité les piégeages, mais depuis, les prises ont bien progressé, confie la technicienne. Sur la saison 2020-2021, près de 2.600 ragondins ont été prélevés sur les cinq premiers territoires signataires et cela malgré le confinement. À titre d'exemple, sur le Grand Chalon, les prélèvements sont passés d'environ 200 en 2018-2019 et 2019-2020 à 1.069 en 2020-2021. La mise en place de la nouvelle convention départementale explique à elle seule ce rebond du fait d'une meilleure indemnisation des piégeurs et d'une animation plus active. D'autres partenaires départementaux se sont investis dans la démarche. Un partenariat a été lié avec la Fédération de pêche de Saône-et-Loire et le GDS 71 figure également parmi ces partenaires.

Source : Marc Labille / Ragondins, Leur régulation s'organise en Saône et Loire

Publié le 17 Septembre 2021

<https://www.agri71.fr/articles/17/09/2021/Leur-regulation-s-organise-en-Saone-et-Loire-60655/>

Suite au conseil communautaire d'octobre 2021, une convention a été passée entre la ComCom du Clunisois et la fédération départementale de Saône et Loire pour réguler la population de ragondins.

La commune de CHATEAU est en lien avec la société de chasse pour la gestion de ce nuisible.

## AU CLUB INTERCOMMUNAL du 3ème AGE

### CHATEAU – MAZILLE – SAINTE CECILE



Comme toutes les associations, notre Club a été largement impacté par la crise Covid.

Les rencontres mensuelles stoppées en mars 2020 n'ont pu reprendre que timidement le 9 septembre 2021 !

**32**, c'est le nombre actuel de nos adhérents, même si tous n'ont pas pu rejoindre les participants aux retrouvailles de septembre. Néanmoins, la petite vingtaine réunie a apprécié de pouvoir échanger, jouer aux cartes ou au scrabble, et surtout renouer avec un temps de convivialité partagé qui a tant manqué à tous.

Le Club prévoit de fêter les cinq conscrits 2020 et 2021 le 9 décembre prochain autour d'un goûter récréatif à Charly.

Les responsables continuent de suivre les activités de Généralions Mouvement au niveau cantonal et départemental en participant aux réunions proposées, souhaitant vivement pouvoir s'associer aux événements culturels qui seront programmés en 2022 (dictées, concours de connaissances ...etc).

De nouveaux adhérents des 3 villages de Château – Mazille - Ste Cécile seraient les bienvenus pour étoffer le groupe actuel et être initiateurs d'activités diversifiées à la portée de tous.

**L'objectif de ce réseau associatif de seniors étant de maintenir du lien social pour les aînés dans nos villages en favorisant rencontres, échanges et partage.**

Pour tout contact s'adresser à la présidente **03 85 59 09 89**



## A l'Amicale Intercommunale de Charly

Comme l'année précédente, l'Amicale Intercommunale de Charly (AIC Château - Mazille - Sainte Cécile) n'a pas connu en 2021 sa vie et ses activités habituelles, en raison toujours bien sûr de la pandémie Covid 19 et des mesures sanitaires prises en conséquence. Ainsi, la 3<sup>ème</sup> vente de plat à emporter « saucisson à la beaujolaise », qui avait été envisagée comme les deux années précédentes le dernier dimanche de janvier, a dû être annulée.

Début mai, à l'heure de l'annonce par l'Etat du calendrier de sortie du confinement, l'AIC s'est réunie en bureau élargi afin de faire un point complet sur la situation de l'association et discuter de la relance possible des activités. Après plus d'une année sans rentrées financières (en raison de l'annulation des manifestations et de l'arrêt des mises à disposition de la salle), alors que toutes les dépenses ne se sont pas arrêtées pour autant, la trésorerie de l'AIC s'est effondrée, pour tomber à moins de 1000 €. C'est dans le double but de retrouver un peu de trésorerie et de proposer une animation pour un retour à la vie sociale (laquelle vie sociale fait partie des buts de l'AIC depuis sa création) que la vente de « saucisson à la beaujolaise » annulée en janvier a été reprogrammée le 6 juin (vente uniquement sur commande). Une date a été également entérinée ce jour-là pour la traditionnelle fête de la bière de l'été (annulée en 2020) : le samedi 21 août à Charly, avec un programme plus léger et dans la mesure où les conditions soient réunies pour permettre une véritable animation festive, dans la convivialité.

La vente de plat à emporter s'est déroulée le dimanche 5 juin, à la grange de Charly, dans le strict respect des mesures sanitaires, où quelques 180 parts de saucisson à la beaujolaise et pommes de terre ont été distribuées (comme lors de la première édition en 2019). Les bénévoles de l'AIC ont été heureux de se retrouver sur le site, tout comme les visiteurs.



Concernant la fête de la bière, les nouvelles mesures gouvernementales du 12 juillet (dont l'obligation du pass sanitaire pour tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes, au lieu de 1000 auparavant) ont conduit les responsables à prendre la décision d'annuler l'évènement pour la seconde année consécutive. L'AIC a considéré qu'elle n'avait pas les moyens, sur le site de Charly, d'effectuer et de garantir les contrôles rigoureux demandés par l'Etat aux organisateurs (tant professionnels que bénévoles), d'autant que l'engagement de la responsabilité de l'organisateur pourrait être engagée en cas de manquement aux règles relatives au pass sanitaire.

L'accueil de loisirs pour les enfants (qui s'administre de manière autonome au sein de l'AIC) a pu être reconduit, dans les mêmes conditions que l'été précédent : sur 3 semaines, avec fonctionnement et activités adaptés au protocole sanitaire. Du 12 au 30 juillet, la fréquentation a été en hausse par rapport aux précédentes éditions, notamment lors des deux premières semaines. Au total, 59 enfants différents sont venus à Charly profiter des nombreuses activités proposées, en dépit d'une météo particulièrement pluvieuse : grands jeux, roller et ateliers-nature sur place avec le concours d'intervenants, boules et piscine à Cluny, pêche, balades à vélo, poney à Bergesserin... Les enfants se sont également rendus à l'abbaye de Cluny, où ils ont profité de l'opération « c'est mon patrimoine », mêlant univers de l'art urbain et patrimoine, avec des initiations très appréciées au street-art et à la danse hip-hop.



Les travaux de mise aux normes de la salle de l'AIC pour l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) arrivent à leur fin, avec un retard conséquent par rapport au planning initial. Ils sont pris en charge par le Centre Rural concernant l'extérieur et par l'AIC concernant l'intérieur. La rambarde de la rampe d'accès extérieure (réalisation de l'entreprise Desroches de Sivignon) a été posée, et reste à aménager la place de stationnement. Différents petits travaux dans la salle sont effectués par des bénévoles.

La mise en place d'un nouveau conseil d'administration de l'AIC, en application des nouveaux statuts présentés lors de l'assemblée générale du 4 septembre 2020, a été repoussée à plusieurs reprises depuis, en raison de la situation sanitaire. Et l'assemblée générale 2021 ne s'est pas encore tenue non plus, à la date de la rédaction de cet article.

Réuni le 4 octobre, le bureau de l'AIC a fait un nouveau point complet de la situation et débattu sur les actions à mener au cours de la fin d'année 2021 et en 2022, afin que l'association reprenne vie et relance ses activités. L'assemblée générale 2021 pourrait être programmée courant décembre, avec mise en place du nouveau conseil d'administration. Cette assemblée sera préparée lors d'une réunion du bureau de l'AIC, en concertation avec les trois communes de l'AIC. L'objectif est de donner l'information à l'ensemble des habitants des trois villages, pour essayer de donner un élan nouveau à l'AIC !

Une animation sera par ailleurs organisée pour le dimanche 28 novembre : vente de choucroute à emporter (plat préparé par un traiteur) et moment de rencontre conviviale autour d'une buvette, avec dégustation de vin chaud et beaujolais nouveau. Il s'agit pour l'AIC de retrouver impérativement et rapidement un minimum de trésorerie, afin de pouvoir poursuivre ses activités et repartir de l'avant en 2022. Une demande d'aide exceptionnelle est envisagée, auprès de la municipalité de Mazille, voire des autres communes membres de l'association.

Le président de l'AIC  
Le 25 novembre 2021

**Calendrier 2022 : vente de plat à emporter le dimanche 30 janvier, accueil de loisirs durant 3 ou 4 semaines en juillet, fête de la bière le samedi 20 ou 27 août.**



Chaque des membres du Conseil Municipal participent, comme titulaires ou remplaçants, aux réunions organisées par notre Communauté de Communes ou par les différents syndicats (cf. Bulletin 2020)

La commission municipale, en charge du site internet et du bulletin, a choisi cette année de souligner certaines des actions ou réflexions engagées.

### COMMISSION Agriculture, Alimentation, Forêts, Biodiversité

La communauté de communes du Clunisois s'est engagée depuis 2013 dans la démarche « Territoire à Energie Positive ».

Un territoire TEPos cherche à réduire les besoins d'énergie au maximum et à les couvrir par des énergies locales.

La commission Agriculture, Alimentation, Forêts, Biodiversité participe à l'élaboration d'un projet de territoire.

Les délégués communautaires participent à des réunions de travail. Ces dernières abordent des sujets préparés en amont par des animateurs de la communauté de communes. Des projets prioritaires sont étudiés afin de solliciter des financements.

**Agriculture Alimentation** : accompagner la transmission et la diversification des exploitations agricoles, encourager les pratiques agro-écologiques, créer un abattoir de proximité et favoriser les circuits courts

**Forêts** : valoriser les chênes de qualité secondaire, développer la transformation et l'utilisation du bois en Clunisois

**Biodiversité** : conforter les trames écologiques dans les politiques locales, agir en faveur de la conversation des espèces

### Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne et la prévention des déchets

2020 la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire à l'ordre du jour sur nos territoires

L'économie circulaire ?

Elle vise à changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Selon l'ADEME (Agence de la transition écologique), l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus

Des pratiques d'économie circulaire se sont multipliées dans les territoires depuis plusieurs années.

Cette tendance est amplifiée par la promulgation le 10/02/2020 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC)

Cette loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

L'économie circulaire  
3 domaines, 7 piliers



## Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ?

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagère (SIRTOM) de la vallée de la Grosne est constitué de deux communautés de communes : Communauté de communes du Clunisois et Communauté de communes Saint Cyr Mère Boëtier (58 communes).

Le Syndicat gère 5 déchetteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 105 pour le papier)

La réduction des déchets, passe inévitablement par un changement de pratiques et de modes de consommation et constitue une urgence écologique, sociale et économique. Elle permet notamment d'économiser les ressources, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement des déchets tout en créant des emplois qui contribuent entre autres au développement de l'économie sociale et solidaire.

Depuis 2010, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a été engagé dans **deux programmes locaux de prévention**, compatibles avec les exigences nationale et régionale. En parallèle du second programme le territoire SIRTOM de la Vallée de la Grosne **a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) en 2015**

### Au cours de l'année 2021 au SIRTOM

- Un travail sur le référentiel "Économie circulaire" a été proposé aux membres du Conseil Syndical que sont les élu.e.s des communes
- La loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi AGEC) prévoit **qu'en 2024 tous les bio déchets (déchets de cuisine et de jardin) devront être triés à la source et valorisés**. La réflexion a commencé : quelle solution de valorisation des matières organiques
- **A partir du 1<sup>er</sup> février 2022, les consignes de tri des emballages vont changer sur le territoire** (pour répondre à la future réglementation). Désormais, le tri sera plus simple, tous les emballages plastiques et les petits emballages métalliques pourront également être jetés dans le bac jaune.

### Contractualisation d'objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME Au cours de la période 2019-2020



Déchets municipaux Déchets des collectivités	Déchets pris en charge par le service public		Déchets assimilés en collectes spécifiques
Déchets des espaces verts publics	Déchets ménagers et assimilés Déchets des ménages et déchets des activités économiques collectés en mélange par le service public		DAE déchets des activités économiques
Déchets de voiries, des foires et des marchés	Déchets occasionnels	Ordures ménagères et assimilés OMA	
Déchets de l'assainissement	Collectés en déchèterie ou en porte à porte :	Déchets de routine pris en charge par le service public	
	Encombrants, végétaux, déblais, gravats, jardinage, bricolage	Collectés en mélange	Collectés sélectivement
		Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Emballages légers, verre, papier et journaux

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA)

## Points de collecte et simplification du tri

Par souci d'économie de temps, de transport, et à partir des travaux du SIRTOM et de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal est amené à réfléchir sur le nombre de points de collecte, lors du ramassage de nos ordures ménagères.

La question est d'augmenter le nombre de containers et de réduire le nombre de poubelles individuelles.

### Finies les confusions !

Le tri s'améliore : les emballages plastiques ainsi que tous les emballages iront dès le 1er février 2022 dans les containers jaunes.

Que ce soient les emballages en plastique, en cardonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y a pas d'exception ! Un emballage (hors verre), destination : le bac jaune.



### Le tri et nos poubelles grises !

Supprimons les bio-déchets compostables, déchets verts, cartons...

Info sécurité : attention, veillez à retirer vos piles des équipements électriques et électroniques avant de les jeter ! Le 11 septembre 2021, un incendie a touché un bâtiment du quai de transfert de Quincieux. La source provient en partie d'une pile qui n'aurait pas dû se trouver dans les encombrants.

Les actions du SIRTOM et de la Com'com sur lesquelles nous travaillons peuvent interroger. Le principe ? Maîtriser les coûts du ramassage et du traitement des déchets, mais aussi préserver les ressources naturelles, réaliser des économies d'énergie ...

## Le projet "Vélo pour Tous En Clunisois" en bonne voie sur la D 152 !

La Communauté de Communes du Clunisois, grâce aux retours d'expériences des mordus de vélo de « La Vie Cycllette en Clunisois », et des habitants du territoire, a pu se lancer dans l'élaboration d'une carte des itinéraires cyclables conseillés du Clunisois

[www.enclunisois.com/carte-des-itineraires-cyclables-du-clunisois/](http://www.enclunisois.com/carte-des-itineraires-cyclables-du-clunisois/)



Les axes qui passent par Cluny-Château vers la Vineuse sur Frégande (D152 et 165) ou vers Bergesserin (D152 et 452) ou encore vers Buffières (D 1 52) sont des plus fréquentés par des cyclistes au quotidien et notamment la D 152

Choisie par la commission Mobilité de la Communauté de Communes une matérialisation spécifique est peinte sur la chaussée (D152 en priorité) pour informer des risques de rencontres avec d'autres véhicules tels que voitures, motos, tracteurs...

PANNEAUX À CONNAITRE



**Voie verte :** voie réservée aux piétons et aux véhicules non-motorisés.



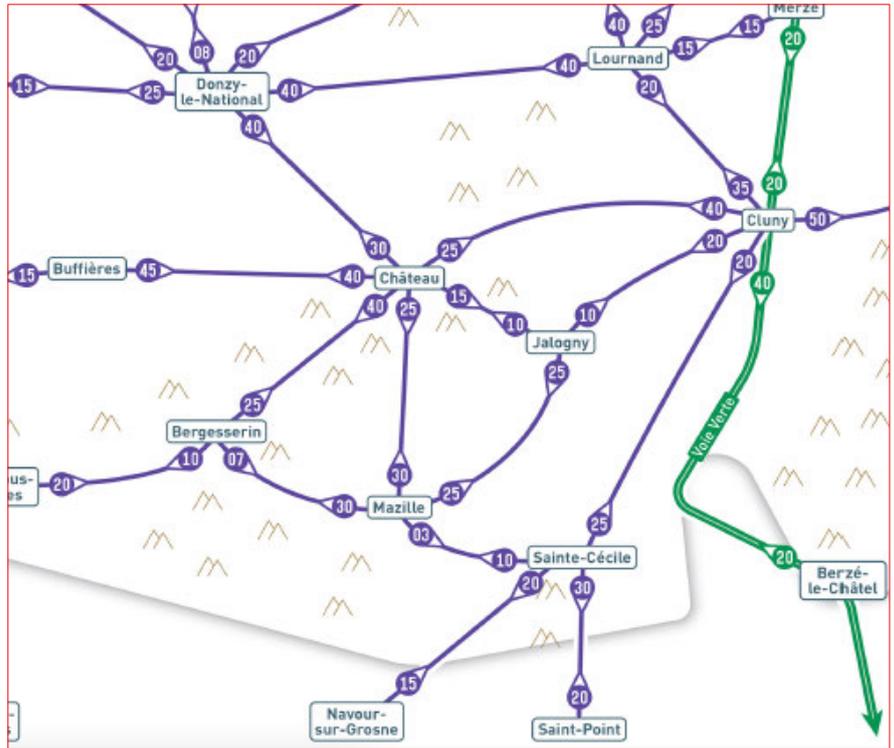
**Zone de rencontre :** les piétons sont prioritaires. Les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La vitesse est limitée à 20 km/h.



**Double sens cyclable, sens interdit pour les véhicules :** le cycliste peut emprunter la voie.



**Panneau directionnel :** indique la direction à suivre par un cycliste.



ADRESSES UTILES

VÉLOCISTES

- Culture vélo**  
233, rue de la Bresse, 71570 Mâcon  
tél : 03 85 36 02 62
- Cycles avent'URE**  
43, rue de la levée, 01750 Saint-Laurent-sur-Saône  
tél : 03 85 40 63 91
- Décathlon**  
Route Nationale 6, Zone Jacquard, 71000 Varennes-lès-Mâcon  
tél : 03 85 20 51 00
- E-Bike 71**  
30, rue Gambetta, 71000 Mâcon  
tél : 03 85 22 10 62
- Préaux Services**  
ZA Chassigneux, 71520 Dompierre-les-Ormes  
tél : 03 85 40 67 78
- Tech Bike 71**  
112, route de Cluny, 71960 La Roche-Vineuse  
tél : 03 85 51 64 72

LOCATIONS DE VÉLOS

- Les vélos de Cluny**  
Ancienne Gare, place des Martyrs de la Déportation,  
71250 Cluny  
tél : 07 83 91 62 59



La Chronomap vous permet d'estimer vos temps de parcours



Les temps de parcours sont indiqués en minutes. Ils sont calculés sur la base d'une vitesse moyenne de 15 km/h et prennent en compte le dénivelé.



Les itinéraires sont schématisés. Ils ne sont pas représentatifs du parcours à effectuer.



LÉGENDE

- Voie Verte
- Itinéraire à fort trafic automobile
- Itinéraire partagé
- Chemin (non goudronné, à emprunter avec précaution)
- Accès à la Voie Verte
- N° de route

## Transport à la demande

(Source <https://www.enclunisois.com/transport-a-la-demande>)

Maison de la Communauté de Communes,  
5 place du marché, 71250 CLUNY  
Tél : 03 85 20 00 11  
Mail : [contact@enclunisois.com](mailto:contact@enclunisois.com)



Le TAD est un service proposé aux habitants de la communauté de communes du Clunisois pour faciliter leurs déplacements sur leur territoire.  
Il vous suffit de réserver la veille de votre déplacement avant 12h.

Le véhicule se déplacera jusqu'à votre domicile pour vous conduire au plus près de votre destination. Le départ de votre domicile, à destination de la Commune de votre choix au sein de la Communauté de Communes.

Le TAD vous propose deux créneaux horaires pour effectuer votre voyage. Vous pourrez, selon vos besoins, rester sur votre lieu de destination entre 1h30 et 4h.

Les tickets vous seront vendus lors de votre montée dans le véhicule, pour un prix de 2€ l'aller, 4€ l'aller retour.

### Les créneaux :

Le mercredi après midi entre 12h30 et 14h30 - entre 16h et 18h

Le samedi matin : entre 8h15 et 9h15 - entre 11h et 12h15

## MOBILITÉ DANS LE CLUNISOIS

sources : [enclunisois.com/transport](http://enclunisois.com/transport)

## MOBILITÉ DANS LE CLUNISOIS

La Communauté de communes met à votre disposition d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle.

### COVOITURAGE



3 aires de covoiturage sont aménagées à Massilly, Salornay-sur-Guye et à la Croisée de Cray. Une plateforme de covoiturage initiée par la Communauté de communes est disponible à l'adresse suivante  
[caroulecheznous.fr](http://caroulecheznous.fr)

### LES BUS MOBIGO



Ligne 701 : Mâcon - Cluny - Chalon-sur-Saône  
Ligne 709 : Digoïn - Cluny  
Ligne TAD 751 : Montceau - Cluny, sur réservation.  
Plus d'informations sur : [viamobigo.fr](http://viamobigo.fr)

### TRANSPORT SOLIDAIRE

Le club de l'amitié de Buffières  
0,30€/km - tél : 07 49 13 93 69

L'Entraide (La Guiche)  
0,48€/km - tél : 03 85 24 68 80

Le minibus de Village Solidaire (arrêts Ste Cécile et Cluny).  
Plus d'informations sur : [www.scmb71.com/villages-solidaires](http://www.scmb71.com/villages-solidaires)

### TRANSPORT À LA DEMANDE

Dans la Communauté de communes, 2€ le trajet, le mercredi après-midi et le samedi matin (réservation la veille avant midi à la Communauté de communes du Clunisois - tél : 03 85 20 00 11).

Dans Cluny, 2,5€ le trajet, le lundi et mardi après-midi, le jeudi et vendredi matin (réservation au minimum la veille, au CCAS de Cluny - tél : 03 85 59 80 83).

### POINT RELAIS MOBILITÉ

Location de voitures et scooters, à prix réduit pour les trajets domicile-travail ou domicile-formation.

### TRANSPORT SCOLAIRE

Cars écoles primaires : gratuit pour les élèves, accès possible aux particuliers.

Plus d'informations sur : [enclunisois.com](http://enclunisois.com)  
tél : 03 85 20 00 11

Cars collège et lycée : gratuit pour les élèves, 1,50€ pour les particuliers.

Plus d'informations sur : [bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire.fr](http://bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire.fr)  
tél : 03 79 13 30 02

## Éléments d'information à propos de la commission de la Communauté de Communes du Clunisois "Aménagement de l'espace et habitat"

Pour les élus et particulièrement les novices, s'approprier acronymes, structures, hiérarchie des instances et des normes etc...défi et persévérance !

### Rénovation énergétique

#### Zoom sur un programme spécifique

Pour toutes informations générales sur la contacter la plateforme de la rénovation du :  
Par téléphone : 03 85 21 05 41  
Par mail : [renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr](mailto:renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr)

**Programme PIG** (Programme d'intérêt Général) « **Habiter Mieux** » en Clunisois est un partenariat de la Communauté de Communes du Clunisois avec différents acteurs locaux, départementaux et nationaux.

(**Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah)** mais aussi \*ADIL - Sysdel- le département - \*CLIC du Clunisois, et PROCIVIS).

\* ADIL Agence Départementale pour l'information sur le Logement- \*Sysdel Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire\*CLIC du Clunisois Centre Local d'Information et de Coordination

La Com com' assure les interventions liées au programme.

Il s'adresse aux propriétaires occupants **sous conditions de ressources**, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie depuis avril 2019. Il permet aux propriétaires éligibles **aux aides de l'Anah** d'être accompagnés et d'obtenir des subventions pour la réalisation de travaux rénovation énergétique.

Le service intervient auprès des ménages orientés par les conseillers FAIRE du territoire, conseil neutre gratuit et indépendant, consultable à la Maison France Service, 5 place du marché à Cluny sur rendez-vous.

**Un avenant signé cet automne, prolonge le programme jusqu'à 2023** et renforce l'équipe opérationnelle de la Com com'. Il permet, à l'issue de certaines situations repérées, de poursuivre la rénovation énergétique auprès des ménages (montage des dossiers, suivis des chantiers). Il vise aussi la lutte contre l'insalubrité / sécurité.

### Plan paysage

Élaboration prochaine avec le soutien financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Sa réalisation permettra, après diagnostic début 2022, de réfléchir aux aménagements (objectifs et plans d'action) à long terme, en mettant en lien les exigences de préservation du site patrimonial et des paysages (premier attrait des touristes) et la transition énergétique.

#### A propos du SCOT\* Incidences sur les PLU\*, PLU(i)\*, Carte communale\*

Traductions : \*SCoT : schéma de cohérence Territoriale. \*PLU : plan local d'urbanisme. \*PLU(i) Plan Local d'Urbanisme inter communautaire. \*Carte communale, document actuellement en vigueur, dans notre commune.

Le PETR (traduction ! Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne) est un établissement public, il regroupe 4 intercommunalités (1).

Le PETR élabore **un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui organisera l'avenir du territoire (mobilité, logement, activité économique, commerce, agriculture, paysage, adaptation au changement climatique) pour les 20 prochaines années. Son élaboration a débuté en 2019 et doit s'achever fin 2022/début 2023.

Dans l'organisation hiérarchique des documents de planification, le SCoT joue un rôle de pivot entre les dispositions nationales, les schémas régionaux et les documents locaux (PLU, PLUI, carte communale)

Le SCoT se place comme l'unique référence des Cartes communales PLU, PLU(i), car il contient déjà en son sein les dispositions des documents supérieurs (état, région).

Les Documents majeurs pour décrire le SCoT sont : le Diagnostic -le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en cours de finalisation -Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

**Ainsi Le Document final (DOO) est de nature juridique. Pour l'aménagement de leur territoire, chacune des collectivités territoriales devra être en cohérence avec les orientations et objectifs du SCoT.**

La Comcom'du Clunisois a proposé, aux communes qui la composent, de se regrouper en PLU(i). Après débats, le Conseil municipal a, in fine, voté pour l'adhésion.

Ce Plu(i) avait pour but de favoriser, à l'échelle communautaire, une cohérence, avec le SCoT.

Résultat des différents votes : sur les 42 communes, une "minorité de blocage" n'en a pas permis la mise en place.

Outre les présentations ouvertes au public, l'ensemble du Conseil Municipal est invité en janvier 2022 par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne à une réunion concernant le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

-(1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLUNISOIS ; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ST CYR MÈRE BOITIER ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS ; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MÂCONNAIS-TOURNUGEOIS ; MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (MBA)  
-Info site web: <https://www.maconnais-sud-bourgogne.fr/en-actions-petr/scot.html>

LE CLIC

**Qu'est-ce qu'un CLIC** (centre local d'information et de coordination) ?

Centre local d'information et de coordination, le Clic est une association à but non lucratif composée de 2 salariées : une coordinatrice, Coralie COURTOIS et une assistante administrative, Virginie QUINTELA. C'est aussi un guichet unique et totalement gratuit pour les familles et l'ensemble des professionnels.

L'association offre un accueil de proximité, conseille, informe et oriente les personnes âgées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Elle centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Trois missions lui ont été assignées : l'information, l'évaluation des besoins à domicile et la coordination des professionnels.

Le CLIC est aussi MLA (Maison Locale de l'Autonomie) et intervient auprès du public en situation de handicap (information et aide à la complétude de dossier).

**Pourquoi le solliciter ?**

Vous avez plus de 60 ans et aimeriez savoir si des aides humaines, financières ou techniques existent afin de vous permettre un maintien à domicile satisfaisant. Vous ne pouvez plus vous déplacer et souhaiteriez des renseignements sur les dispositifs d'aide à domicile, monter un dossier pour une carte de stationnement ou avoir connaissance des subventions existantes pour adapter votre logement. Vous avez un parent de plus de 60 ans qui vit seul loin de vous et vous aimeriez briser son isolement...Vous êtes une personne en situation de handicap, quel que soit votre âge, et avez besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches.

Bref, vous avez besoin d'informations mais vous ne savez pas où vous diriger. Que ce soit pour des questions de transport, de soins, d'habitat, de loisirs, de prestations financières, de services, d'aide administrative diverse, d'hébergement, de maintien à domicile ou d'accompagnement : le CLIC est là pour vous aider.

**Comment ?**

Vous pouvez nous contacter par le moyen de votre choix (courrier, mail, téléphone) pour obtenir les premières informations ou convenir d'un rendez-vous. Dans la plupart des cas, les salariées se déplacent au domicile mais peuvent aussi recevoir le public dans leurs locaux.

**Où ?**

**CLIC du Clunisois** - Résidence Bénétin – 1 rue des Ravattes 71250 CLUNY - 03.85.59.30.60 [coord.geronto.cluny@orange.fr](mailto:coord.geronto.cluny@orange.fr)

**Permanences**

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30



**Ressourcerie Eco'Sol**  
"Donnez une seconde vie aux objets"



**Présentation**

Eco'Sol est un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), basé sur le réemploi et la seconde vie des objets, dont la mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

**Deux supports d'activité**

➤ **La ressourcerie**

- 4 actions**
- Collecter
  - Valoriser
  - Vendre
  - Sensibiliser

**Nos magasins de vente**

- 10, rue Jean Mermoz à Mâcon
- 19, rue Mathieu à Mâcon
- 28, bis route de Jalogny à Cluny

**Horaires d'ouverture :**

Du mercredi au vendredi, de 14h00 à 18h00  
Le samedi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Apports personnels**

**10, rue Jean Mermoz à Mâcon :**

Lundi et mardi, de 9h00 à 12h00  
Du mercredi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Zone Artisanale Saint-Germain**

**11, rue du Lieutenant Albert Schmitt à Cluny :**

Du mercredi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

**En déchetteries :**

- Mâcon La Grisière, Charnay-les-Mâcon, La Roche-Vineuse, Saint-Martin-Belle-Roche, Vinzelles, Romanèche-Thorins
- Cluny, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly, La Guiche

**Collecte à domicile**

- Prestation payante (couvrant les frais de déplacement et la mise à disposition de main d'œuvre)
- Devis gratuit
- Sur RDV en fonction des disponibilités

**Secteur :** Sur demande. Prendre contact avec le secrétariat de la ressourcerie.

**Catégories d'objets acceptés**

- Bricolage
- Culture / Musique (livres, CD, vinyles)
- Décoration
- Électroménager
- Informatique / Hifi
- Jardinage
- Jouets
- Mobilier
- Puériculture
- Sports / Loisirs
- Textile
- Vaisselle

Les objets doivent être complets, en bon état général et en fonctionnement. Certains sont susceptibles d'être refusés.

Pour plus d'informations, contactez la ressourcerie Eco'Sol.

➤ **La repasserie**

Tarifs de 10 € (12 articles) à 25 € (42 articles)  
(8 chemises et 4 draps maximum par panier)

**Horaires d'ouverture :**

Lundi et mardi, de 8h00 à 13h00  
Du mercredi au vendredi, de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00  
Le samedi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- 10, rue Jean Mermoz à Mâcon

## Réparer plutôt que jeter avec les bénévoles MacGyvers !

(partenariat SIRTOM de la Grosne et association le Pont)

### Retrouver les MacGyvers à Cluny !

chaque mercredi de 14h à 18h  
Ressourcerie Eco'sol,  
28 bis Route de Jalogy ,  
Cluny



Ateliers d'auto-réparation: petits appareils électriques, jouets, petits meubles en bois...

Réparer plutôt que jeter

En panne ou cassés, nos objets méritent une vie prolongée !

## Les ateliers d'auto-réparation

Jeter ? Pas question !  
Réparons ensemble !

Venez apprendre à réparer vos objets avec des bénévoles MacGyvers !

Si ce n'est pas possible ?  
Faîtes diagnostiquer la panne par des professionnels de la réparation !

TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET

GASPILLAGE

Les objets acceptés :

- Petit appareil électrique
- Vêtement
- Vélo
- Petit meuble en bois
- Outillage électroportatif
- Jouet

ENTRÉE GRATUITE

FIXE

Chaque mercredi

de 14h00 à 18h00  
à la Ressourcerie Eco'sol  
28 bis, route de Jalogy – CLUNY

MOBILE

Un samedi dans une commune

Prochaines dates à définir !  
Prenez contact si vous souhaitez organiser un atelier dans votre commune !

Appel aux MacGyvers de la région !

Tu es bricoleur ?  
Tu veux partager tes compétences ?  
Viens participer à ces manifestations !

Infos : 06 38 11 44 23 - [zdzg@sirtomgrosne.fr](mailto:zdzg@sirtomgrosne.fr)

REPAIR ACTEURS

ARTISANS RÉPARATEURS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

JE RÉPARE... ET ÇA REPART !

Un artisan répare, et ça repart !

Retrouvez-les sur [www.annuaire-reparation.fr](http://www.annuaire-reparation.fr)

SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Ne pas jeter sur la voie publique (ce serait un comble !)

## LES ATELIERS DES POSSIBLES

(<https://www.enclunisois.com/ateliers-des-possibles>)

Les ateliers des possibles proposent le partage de savoir-faire entre habitants du Clunisois, à la recherche de solutions économiques et écologiques!

1 samedi par mois, de 14h à 17h, activité gratuite et conviviale

Pour tout renseignement :

[tepos@enclunisois.fr](mailto:tepos@enclunisois.fr) ou 06 61 20 52 07

**PROGRAMMATION AUTOMNALE 2021**  
Ateliers de partage de savoir-faire entre habitants du Clunisois, à la recherche de solutions économiques et écologiques !

GRATUIT CONVIVIAL

1 samedi par mois, de 14h à 17h

<p><b>25 septembre</b> <b>Atelier couture</b> Que votre ancien défilé cache un bouton ou non, venez échanger avec des couturiers amateurs et apprendre à réparer vos vêtements ! Au Bus Marguerite à Burzy</p>	<p><b>9 octobre</b> <b>Atelier vélo</b> avec La Vie Cyclette en Clunisois Même la roue si la panne est devenue les gestes essentiels pour l'entretien et la réparation de vos montures ! Salle communale de Berzé-le-Châtel</p>
<p>Attention l'atelier prévu initialement le 20 novembre est reporté au 22 janvier. <b>Atelier empreinte carbone</b> Venez connaître votre empreinte et le climat (alimentation, transport, logement, consommation) et inventer votre vie bas carbone. L'objectif : réduire son empreinte carbone en vivant plus écolo et moins stressé ! Salle des fêtes de Bonnyay</p>	<p><b>11 décembre</b> <b>Atelier réparation</b> Profitez des connaissances des MacGyvers Apprenez à réparer vos objets du quotidien en atelier ou en atelier (outil occasionnel électrique, outillage, jigsaw, etc.) Salle communale de Sivignon</p>

Apportez un goûter à partager, la CCC offrira la boisson !  
VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS  
VOUS AVEZ ENVIE DE PROPOSER UN ATELIER,  
PRENEZ CONTACT :  
[tepos@enclunisois.fr](mailto:tepos@enclunisois.fr) - 06 61 20 52 07

Organisée par : Clunisois Association  
En partenariat avec : SIRTOM

## DON DU SANG

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang, cancers...

Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des dernières années.

Aujourd'hui, aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent se substituer aux produits sanguins.

Le soin de nombreux malades et blessés dépend de la générosité des donateurs de sang et de la régularité de leurs dons.

Les besoins en produits sanguins sont permanents, chaque don est précieux. Cet acte, volontaire et bénévole, est irremplaçable pour sauver des vies.

Vous donnez, ils sont soignés : un geste simple, rapide et citoyen !

Alors prenez RDV pour votre don de sang via le site

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Le rendez-vous permet de réduire votre temps d'attente et d'obtenir un accueil plus personnalisé.

Les donateurs ayant pris rendez-vous sont prioritaires, l'accueil sans RDV est possible sur la collecte mobile selon la fréquentation.

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang. Les donateurs sont accueillis sur les collectes dans le respect des gestes barrières dont le port du masque qui reste obligatoire

**Merci de votre générosité !**

### Dates des collectes mobiles 2022 :

#### CLUNY

Merc 05 janvier	8h30 – 12h30
Merc 09 mars	14h30 – 18h30
Merc 04 mai	8h30 – 12h30
Merc 13 juillet	8h30 – 12h30
Merc 07 septembre	14h30 – 18h30
Merc 02 novembre	8h30 – 12h30



## 1001 FAMILLES EN CLUNISOIS

Dans le cadre des permanences proposées par 1001 familles en Clunisois et en cette période de crise sanitaire, le service Vie et liberté maintient son activité en présentiel ou à distance selon les besoins, chaque premier et troisième mercredi du mois sur RDV uniquement.

Usure et fatigue, difficultés relationnelles, conjugales, familiales, impression de ne pas en voir le bout et que quelque chose doit changer fondamentalement. Comment avancer dans cette incertitude ? Comment continuer à faire des projets ? Comment s'ajuster aux changements et rebondir au-delà du découragement et du ressentiment ?

Ces permanences sont ouvertes aux personnes seules, en couple, en famille. Vie et Liberté est là pour les écouter, les accompagner gratuitement et en toute confidentialité.

Vie et Liberté, chapeaute le Centre de planification et d'éducation familiale ainsi que Instants de famille. Tél. du service Vie et liberté :

**03 85 39 14 00**

Les personnes peuvent également se renseigner auprès de 1001 familles en Clunisois :

[mille1familles@enclunisois.fr](mailto:mille1familles@enclunisois.fr)



**L'ADMR DU CLUNISOIS**

12 rue de l'hôpital  
71250 CLUNY  
Tel : 03 85 35 19 67

E.MAIL : [info.clunisois@fed71.admr.org](mailto:info.clunisois@fed71.admr.org)

Intervient auprès des personnes âgées ou handicapées mais aussi auprès des personnes malades ou de familles avec de jeunes enfants

**ASSOCIATION DE SERVICE ET PORTAGE DE REPAS À DOMICILE**

Place de l'Hôtel de Ville ST-Gengoux-le-National  
Tél. 0385925523  
Mail. [sprad71@gmail.com](mailto:sprad71@gmail.com)

**SSIAD**

Service de soins infirmiers à domicile : dispense des soins d'hygiène général et de confort aux personnes en perte d'autonomie, âgées et / ou handicapé.

Rue de l'Hôpital / Tél. 03 85 59 59 59  
Mail. [direction@hopital-cluny.fr](mailto:direction@hopital-cluny.fr)

**ACCUEIL DE JOUR LES AVELINES**

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.  
Petite rue des Ravattes  
Tel 03 85 59 58 99

[www.ch-cluny.fr](http://www.ch-cluny.fr) / l-accueil-de-jour

**RELAIS PETITE ENFANCE**

C'est un lieu gratuit d'informations et d'accompagnement à destination des parents sur les modes d'accueil existants du territoire et sur leurs démarches d'employeurs,

C'est aussi pour les assistants maternels agréés et des gardes d'enfants à domicile un soutien dans leurs démarches administratives et de professionnalisation.

Le Relais Petite Enfance renseigne également les candidats potentiels à l'agrément,

**Relais Petite Enfance**

Quai de la gare  
71250 CLUNY

Tel : 03 85 22 98 83

Mail : [relaispetiteenfancecluny@enclunisois.fr](mailto:relaispetiteenfancecluny@enclunisois.fr)

Responsable relais : Laure SEVELINGE

**L'A.A.P.A.**

Association d'Aide aux Personnes Âgées du Clunisois vous accompagne en cas de sortie d'hospitalisation, intervient auprès des personnes âgées ou handicapées, auprès de familles, ainsi qu'auprès de particuliers de tous âges.

Services à domicile aux seniors et à leur famille assurés par des aides à domicile et des auxiliaires de vie sociale. Les prestations d'heures d'aide à domicile accordées par les caisses de retraites bénéficient d'une éventuelle prise en charge par le Conseil général. Ces prestations ouvrent droit à une déduction fiscale.

Vos interlocuteurs :

**Résidence Bénétin** – Rue des Ravattes

Tél : 03 85 59 00 29

E.mail : [apa.cluny@wanadoo.fr](mailto:apa.cluny@wanadoo.fr)

**LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DU CLUNISOIS**

Besoin d'aide ou d'information pour vos démarches liées à **l'emploi, la santé, le logement, les allocations**, etc. ...une adresse pour tous les habitants de la communauté de communes:

**La Maison de Services au Public du Clunisois** au 5 place du marché à Cluny.

Service public de proximité, elle reste ouverte et à votre écoute,

contactez-les au **03.85.20.00.11**.

Différents services sont proposés comme :

**La médiation de services public** (emploi, formation, santé, logement, etc.) sur rendez-vous,

**Le cyberspace** (médiation numérique) : postes informatiques à votre disposition avec accompagnement possible,

**L'emploi et l'insertion des jeunes** (16-25 ans) avec une permanence de l'AILE Sud Bourgogne,

**Le transport à la demande** (le mercredi après-midi et samedi matin ( appelez la veille pour réserver),

**Le Point Mobilité** (location de voiture à prix réduit pour l'emploi ou la formation)

**TRAVAIL ET SERVICE**

Lundi au Vendredi  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00  
42 rue Prud'hon 71250 Cluny

Tél. 03 85 59 27 76

Mail. [travail.service.c@wanadoo.fr](mailto:travail.service.c@wanadoo.fr)

## **MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS**

Sur le chemin des solidarités avec la MDS

L'action sociale est une des compétences obligatoires du Conseil Général. La Maison Départementale des Solidarités assure ces missions. Celle de Cluny couvre les cantons de Cluny, Saint-Gengoux-le-National, Matour et Tramayes et propose six permanences au plus près des habitants

L'équipe est composée de 7 assistantes sociales, d'une infirmière puéricultrice, de deux secrétaires et d'un médecin. Encadrés par Madame Hagenbourger, ces professionnels exercent dans le cadre du Service Social Départemental, de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles et de la Protection Maternelle et Infantile.

C'est donc là que vous pouvez rencontrer une assistante sociale en cas de difficultés d'ordre financier ou social : logement, insertion (RSA), autonomie, problèmes familiaux....Elles effectuent également d'autres missions moins connues concernant la protection des adultes.

Un second volet de la mission de la MDS concerne l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles avec l'aide éducative à domicile, le suivi des enfants confiés et la réception des informations préoccupantes dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.

Quant à la PMI, elle propose des consultations de nourrissons, des permanences de puériculture pour tous conseils aux parents. Si ces derniers ne peuvent pas se déplacer, des visites à domicile sont proposées. Tous ces services sont gratuits.

**Maison Départementale des Solidarités - 1er étage Espace Victor Duruy - place du Marché 71250 Cluny**

### **Accueil du public :**

Lundi - Mardi - Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h30

Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Tél : 03 85 59 03 18 / [mds.cluny@cg71.fr](mailto:mds.cluny@cg71.fr)

## **SPANC**

### **ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le SPANC DU CLUNISOIS a souhaité mettre à votre disposition un service d'entretien des Assainissements Non Collectifs, à prix préférentiel.

Pour leur bon fonctionnement, les systèmes doivent être vidangés régulièrement : les fosses septiques et toutes eaux lorsque les boues atteignent 50% du volume utile et les micro-stations à 30% du volume utile. Il ne faut pas attendre un dysfonctionnement qui pourrait endommager irrémédiablement le système de traitement (épandage, filtres etc.)

Les matières de vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un agrément préfectoral, conforme à la loi (Article L1331-1-1 du code de la santé publique). Après une consultation en accord avec le code des marchés publics, le SPANC DU CLUNISOIS a fait le choix de l'entreprise VALVERT sur des critères de compétence, économiques et environnementaux. Le regroupement des collectes permet d'avoir un tarif attractif.

Dans le cadre de cette démarche, des bons de commande sont à votre disposition en mairie et sur le site internet du spanc : [www.spancduclunisois.fr](http://www.spancduclunisois.fr) « vidange groupée des fosses septiques ».

Votre bon de commande, signé par vos soins, devra être retourné au SPANC qui transmettra à la société VALVERT, laquelle vous contactera pour une prise de rendez vous.

L'intervention se fera dans les 4 semaines suivant la réception du bon de commande par VALVERT.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

**SPANC du Clunisois** au **03 85 59 80 10**



## BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

### CLUNY

**Siège de la Communauté de Commune**

5 place du marché  
71250 Cluny

**Zone d'activités de la gare**

Quai de la Gare  
71250 Cluny

**Maison de l'enfance**

Quai de la Gare  
7250 Cluny

**Ludo'verte**

Quai de la Gare  
71250 Cluny

**Multi-accueil**

Quai de le Gare  
71250 Cluny

**Skate Park**

Quai de la Gare  
71250 Cluny

**Boulodrome couvert**

27 rue des Griottons  
71250 Cluny

**Atelier de réparation de vélo la vie cyclette**

La Gare  
71250 Cluny

**Maison Romane du puits des Pénitents**

25 rue de la République  
71250 Cluny

**Espace musique et danse**

Rue des Tanneries  
71250 Cluny

**Salle de danse Hôtel-Dieu**

13 place de L Hôpital  
71250 Cluny

---

### AMEUGNY

**Bibliothèque Paul Comte**

Le bourg  
71460 Ameugny

### JONCY

**Bibliothèque Laurence Bertrand**

26 rue des Moreaux  
71460 Joncy

### LA GUICHE

**Piscine Daniel Decerle**

Les Bruyères  
71220 La Guiche

**Site d'escalade**

2 Route de Cluny  
71460 Ameugny

**Antenne de la Guiche de la Communauté de Commune**

Rue du commerce  
71220 La Guiche

---

### SALORNAY-SUR-GUYE

**Zone d'activités de la courbe**

ZA de la courbe  
71250 Salornay-sur-Guye

**Espace de coworking**

ZA de la courbe  
71250 Salornay-sur-Guye

**Entreprise à but d'Emploi (EBE)**

ZA de la courbe  
71250 Salornay-sur-Guye

**Laboratoire de transformation alimentaire**

ZA de la courbe Salornay-sur-Guye



PRESERVER-VALORISER LES EDIFICES ET LES PAYSAGES

**En avant première : Château Patrimoine en 2022**

L'Assemblée Générale de l'association se tiendra,  
**le mardi 11 janvier 2022 à 20h00 à CHATEAU dans la salle communale de la Mairie.**

**Thème de l'année 2022 :**

La communication à Château au fil du temps, des déplacements à l'information.

**Concours photo Journée Européenne du Patrimoine 2022 :**

Le thème retenu sera centré sur cette évocation « Château, par routes et chemins, à pied, à cheval, en voiture...et à vélo »



**Que cette nouvelle année 2022 vous soit belle, joyeuse et douce**

- MAIRIE - LE BOURG - 71250 CHÂTEAU . TEL : 03 85 59 15 51

w w w . mairiedechateau . fr

La mairie remercie les personnes qui ont participé à l'édition et la publication de ce bulletin